

# RAPPORT SUR LE BUDGET DU CONSEIL DES EPF POUR LE DOMAINE DES EPF 2023



# Rapport sur le budget du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF 2023

Avant-propos	1
L'essentiel en bref	2
Financement fédéral et allocation des ressources	4
Immobilier et Programme des constructions	12
Budget consolidé du Domaine des EPF	16
Compte de résultat consolidé	18
Investissements consolidés	20
Explications relatives au budget consolidé	22
Synthèse pluriannuelle	34
Rapports sectoriels	36
Mentions légales	49

**ETH** zürich

**EPFL**

PAUL SCHERRER INSTITUT  
**PSI**



Institut fédéral de recherches sur  
la forêt, la neige et le paysage WSL

**Empa**

Materials Science and Technology

**eawag**  
aquatic research



Chères lectrices, chers lecteurs,

Alors que la crise de la pandémie est, espérons-le, définitivement surmontée, voilà que la guerre en Ukraine nous rappelle des temps que nous croyions révolus. Dès lors, les investissements dans la formation, la recherche et l'innovation n'ont évidemment pas la première priorité. Les dépenses pour l'armée vont ainsi croître de 300 millions de francs par an jusqu'à atteindre 1% du PIB, ce qui pourrait entraîner des tensions dans d'autres secteurs d'activité. Le Domaine des EPF est particulièrement exposé puisque les ressources qui lui sont destinées sont non affectées. Cela m'inquiète vivement. Nous sommes en effet confrontés à des défis mondiaux de taille, alors que nos filières MINT remportent un franc succès et que nos diplômées et diplômés sont plus recherchés que jamais sur le marché du travail.

Les perspectives concernant Horizon Europe ne sont guère plus encourageantes, une association de la Suisse n'étant toujours pas en vue. Le Conseil fédéral a adopté différentes mesures afin d'atténuer les conséquences négatives de la non-participation de notre pays au programme de recherche européen, ce que salue le Conseil des EPF. Mais pour que la Suisse puisse rester en tête du peloton international et continuer à attirer les meilleurs scientifiques, il lui faudra, en plus des ressources prévues initialement pour Horizon Europe, des investissements supplémentaires dans des secteurs d'avenir comme les technologies quantiques, la numérisation et les instruments scientifiques.

Le Domaine des EPF met tout en œuvre pour fournir des prestations d'excellence à la Suisse. Il procédera pour ce faire à des investissements notables dans des infrastructures de recherche d'importance nationale, dans de grands axes stratégiques tels que la santé et les processus de production modernes, ou encore dans l'enseignement ainsi que le transfert de savoir et de technologie. Merci à vous toutes et tous de vous engager en faveur du pôle scientifique et économique suisse et de lui accorder votre soutien en ces temps difficiles. Comme le disait si justement Benjamin Franklin: «L'investissement dans la connaissance est celui qui rapporte le plus d'intérêts.»

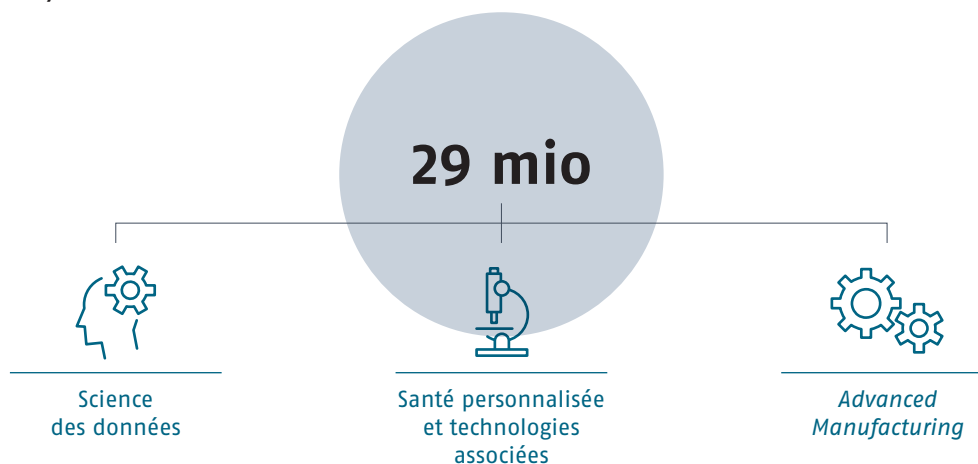
*Michael O. Hengartner*

Prof. Michael O. Hengartner, président du Conseil des EPF

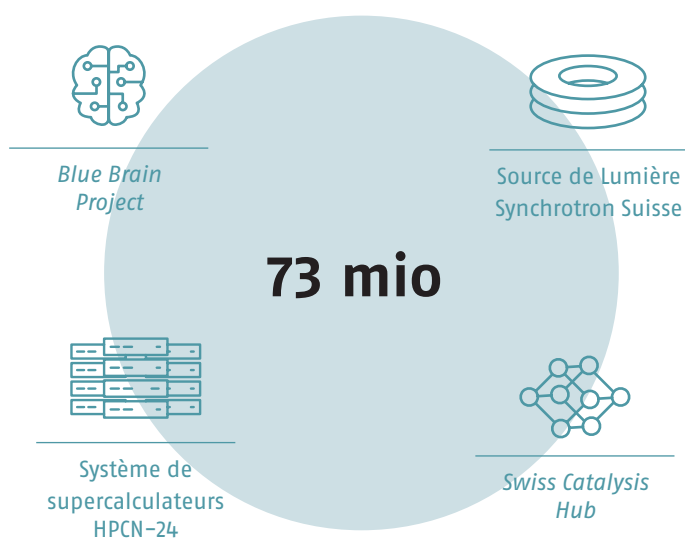
Zurich / Berne, juin 2022

# L'essentiel en bref

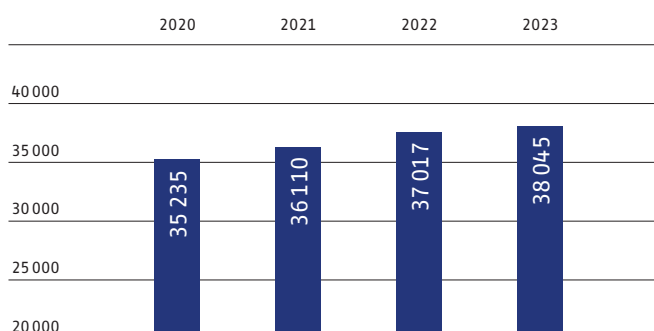
Fonds planifiés de manière centralisée pour les grands axes stratégiques (en CHF)



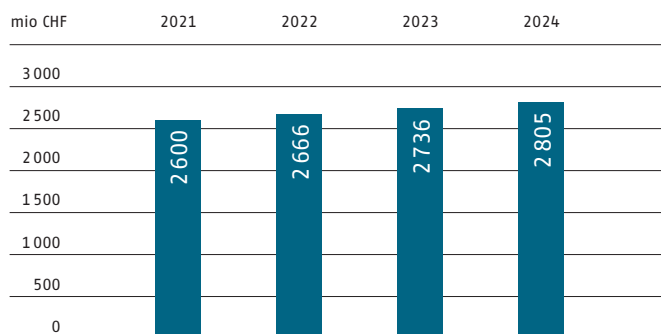
Fonds planifiés de manière centralisée pour les infrastructures de recherche d'importance nationale et internationale (en CHF)



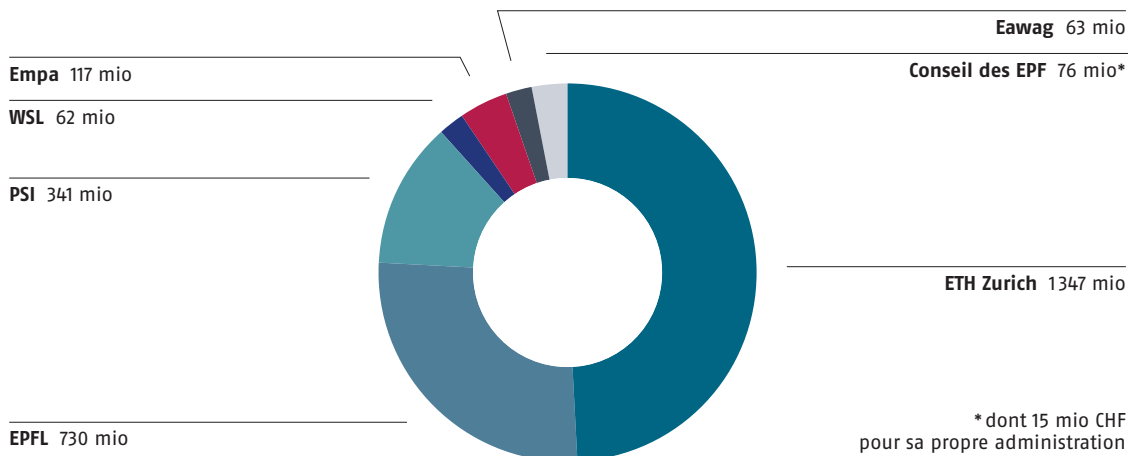
Evolution de la population étudiante et doctorante



## Evolution du financement fédéral durant la période 2021–2024 (en mio CHF)

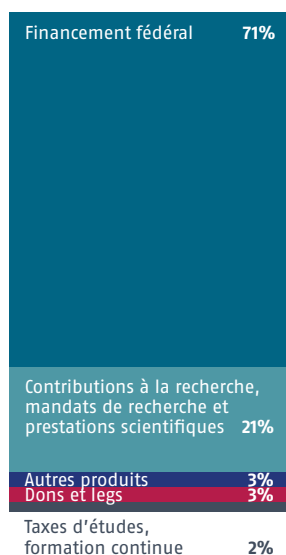


## Répartition des fonds issus du financement fédéral 2023 (en CHF): 2736 mio

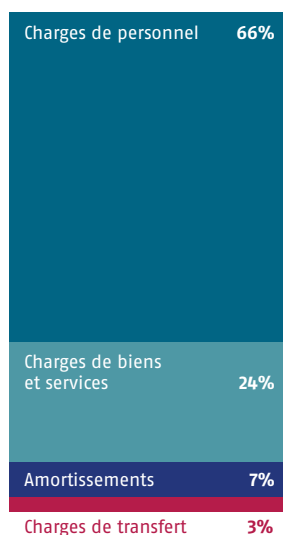


### Budget 2023

#### Total des produits



#### Total des charges



# Financement fédéral et allocation des ressources

La liberté d'action stratégique ainsi que l'indépendance de l'enseignement et de la recherche impliquent de bénéficier d'un financement fédéral suffisant et stable. Une enveloppe budgétaire de 2736 mio CHF a été demandée pour 2023.

## Financement

Le financement du Domaine des EPF est assuré pour deux tiers environ par le financement fédéral, tandis que les produits générés par les fonds de tiers y contribuent pour près d'un tiers. Les fonds de tiers proviennent de projets compétitifs suisses et européens, de la collaboration avec l'économie, les cantons, les communes et les organisations internationales, ainsi que de prestations de services et d'autres produits.

De plus amples détails à ce sujet se trouvent au chapitre «Budget consolidé du Domaine des EPF» (p. 16 ss).

## Financement fédéral

### Plafond de dépenses 2021–2024 du Domaine des EPF

Le plafond de dépenses du Domaine des EPF que le Conseil fédéral a soumis au Parlement le 26 février 2020 pour la période FRI 2021–2024 totalise 10 810,7 mio CHF, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de +2,5% (base: Budget 2020), cf. fig. 1. Les fonds demandés doivent permettre de réaliser les Objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour le domaine des EPF pendant les années 2021 à 2024. Les Chambres fédérales ont adopté le plafond de dépenses le 10 décembre 2020.

Une partie des fonds pour 2021–2024 sont affectés. Il s'agit des ressources allouées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour le système d'alerte en cas de risque d'avalanche (11 mio CHF) ainsi que des provisions constituées pour le démantèlement et l'élimination de l'accélérateur de particules au PSI (44 mio CHF). Ce second montant est en corrélation avec le financement des réserves à hauteur de 540 mio CHF (état au 31 décembre 2021). Les sommes épargnées sont accumulées entre 2015 et 2070. Les fonds spéciaux du PSI, contenus dans le plafond de dépenses, sont également affectés.

### Financement fédéral (vue d'ensemble)

Les fonds du financement fédéral alloués au Domaine des EPF proviennent des deux crédits mis en compte sur le plafond de dépenses, à savoir A231.0181 «Contribution financière au Domaine des EPF» et A202.0134 «Investissements dans les constructions du Domaine des EPF».

Ces ressources permettent, d'une part, de couvrir l'enveloppe de base destinée à l'enseignement, la recherche et le TST et, d'autre part, de financer les investissements dans les immeubles utilisés par le Domaine des EPF, dont la plupart appartiennent à la Confédération. La Confédération a transféré au Domaine des EPF la gestion de ses immeubles occupés par lui. Cette représentation du financement fédéral (optique du plafond de dépenses) donne donc un aperçu complet du pilotage politique exercé par la Confédération.

Dans le compte de résultat du budget consolidé du Domaine des EPF, en revanche, le financement fédéral se compose des crédits A231.0181 «Contribution financière au Domaine des EPF» et A231.0182 «Contribution aux loyers du Domaine des EPF» (cf. p. 16 ss). Le second correspond à un crédit pour l'utilisation (location) des immeubles appartenant à la Confédération. Il n'implique aucune entrée ou sortie de fonds pour le Domaine des EPF. De ce fait, le budget consolidé du Domaine des EPF reflète les rapports de propriété juridiques réels des immeubles, sans mentionner la plupart de ceux utilisés par le Domaine des EPF, qui appartiennent à la Confédération et sont inscrits dans ses comptes.

La contribution de la Confédération aux loyers du Domaine des EPF n'est pas mise en compte sur le plafond de dépenses du Domaine des EPF.

### Financement fédéral (optique du plafond de dépenses): Budget 2023

Le plafond de dépenses destiné au Domaine des EPF fait l'objet d'une demande annuelle dans le cadre du processus budgétaire de la Confédération. Il est approuvé par le Parlement fédéral. L'optique des crédits mis en compte sur le plafond de dépenses est donc déterminante lors du traitement du budget par le Parlement fédéral. En effet, elle est en lien direct avec le Message FRI 2021–2024 et les Objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour le domaine des EPF. Cette optique a aussi des répercussions sur le recours au frein à l'endettement (dépenses non affectées).

Fig.1: Plafond de dépenses 2021–2024 du Domaine des EPF

mio CHF	2020	2021	2022	2023	2024	2021–2024
Exploitation et investissements*	2 545,2	2 573,3	2 634,1	2 700,0	2 767,0	10 674,4
Transfert de fonds de l'OFEV		2,7	2,7	2,7	2,7	10,8
Provisions pour le démantèlement de l'accélérateur de particules au PSI	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	44,0
<b>Message FRI du 26 février 2020 (20.028)</b>	<b>2 556,2</b>	<b>2 587,0</b>	<b>2 647,8</b>	<b>2 713,7</b>	<b>2 780,7</b>	<b>10 729,2</b>
Fonds bloqués 2021–2024 (blocage supprimé par l'AF du 10.12.2020)		1,0	13,1	26,4	41,0	81,5
<b>Message FRI avec fonds bloqués du 26 février 2020 (20.028)</b>	<b>2 556,2</b>	<b>2 588,0</b>	<b>2 660,9</b>	<b>2 740,1</b>	<b>2 821,7</b>	<b>10 810,7</b>
Croissance nominale en mio CHF		31,8	72,9	79,2	81,6	
Croissance nominale en %		1,2	2,8	3,0	3,0	
Croissance annuelle moyenne 2021–2024 (base: Budget 2020) en %						2,5

\* Répartition selon la fig. 13 du message FRI 2021–2024 (FF 2020 3668).  
 Pour le calcul des taux de croissance (afin d'éviter les distorsions), la base 2020 (budget) a été corrigée comme suit: contribution financière: –10 mio CHF (augmentation unique suite à la vente d'immeubles).

Fig.2: Plafond de dépenses et crédits pour le Domaine des EPF durant la période FRI 2021–2024

mio CHF					
Plafond 2021–2024	2 588,0	2 660,9	2 740,1	2 821,7	10 810,7
Situation 2021	2 373,3	226,8			2 600,1
Util. prov. 2022		2 462,3	203,9		2 666,2
Util. prov. 2023			2 521,5	214,5	2 736,0
Plan fin. 2024				2 608,4	196,6 2 805,0
Solde provisoire*					3,5

\* L'utilisation du plafond de dépenses se chiffre provisoirement à 10 807,2 mio CHF, soit 99,97%.

■ A234.0181 Contribution financière de la Confédération  
 ■ A202.0134 Investissements dans les constructions du Domaine des EPF

Le financement fédéral (optique du plafond de dépenses) demandé dans le Budget 2023 totalise 2736 mio CHF. La différence par rapport à la tranche annuelle 2023 selon le plafond de dépenses (2740 mio CHF) s'explique par (a) la prise en compte des fonds transférés par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) pour le *Center for Security Studies* (CSS) (+3,0 mio CHF), (b) une augmentation des fonds spéciaux pour le démantèlement des installations nucléaires de la Confédération au PSI (+6,5 mio CHF), (c) le loyer des bureaux situés Effingerstrasse 6a à Berne (-0,2 mio CHF), (d) un prélèvement de 1% dans le domaine propre (-2,4 mio CHF) et (e) la correction du renchérissement. Etant donné que le taux de renchérissement attendu pour 2023 (0,7%) est inférieur à celui utilisé pour le Message FRI (0,8%), le plafond de dépenses pour 2023 a été réduit de 11 mio CHF. Les ressources précitées sont sans rapport direct avec les Objectifs stratégiques.

La **contribution financière de la Confédération** (crédit A231.0181) est rattachée au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et couvre les dépenses d'exploitation. Le Budget 2023 table sur une hausse de l'effectif étudiant vu le succès non démenti rencontré par l'offre de formation dans le Domaine des EPF, ce qui nécessitera la poursuite du développement de l'encadrement et des infrastructures. Il est donc prévu que les dépenses d'exploitation augmentent de plus de 2% par rapport au Budget 2022.

Une croissance des postes d'au moins 3% est attendue pour les chaires d'enseignement, dont environ 2% seront financés par les crédits de la Confédération et près d'1% par des fonds de tiers. On table également sur une hausse de 3% pour le personnel scientifique comme pour le personnel technique et administratif.

La contribution financière sert aussi à investir dans les aménagements par le locataire, dans de grandes installations de recherche et dans le parc d'appareils appartenant au Domaine des EPF. Le montant inscrit au Budget 2023 pour ces dépenses est plus élevé que pour 2022.

Le chapitre «Budget consolidé du Domaine des EPF» (p. 16 ss) donne des informations détaillées sur l'utilisation des ressources issues de la contribution financière.

Le **crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF** (A202.0134) est géré par le Département fédéral des finances (Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL). Les investissements dans les immeubles appartenant à la Confédération sont néanmoins planifiés, libérés et contrôlés par le Domaine des EPF. Des explications à ce sujet se trouvent au chapitre «Immobilier et Programme des constructions» (p. 12 ss).

Tout transfert de fonds entre ces deux crédits (à hauteur de 20% max. du crédit d'investissement dans les constructions du Domaine des EPF) requiert l'approbation annuelle des Chambres fédérales via l'arrêté fédéral (AF) la sur le budget. Il est aussi possible de constituer des réserves dans le bilan de la Confédération (administration générale, concerne le crédit d'investissement) (art. 32a LFC).



Fig. 3: Crédits mis en compte sur le plafond de dépenses 2021–2024 du Domaine des EPF (état en juin 2022)

mio CHF	2020	2021	2022	2023	2024	2021–2024
A231.0181 Contribution financière de la Confédération	2330,3	2369,1	2391,2	2478,7	2517,8	9756,8
Transfert de fonds de l'OFEV		2,7	2,7	2,7	2,7	10,8
Center for Security Studies (CSS)			3,0	3,0	3,0	9,0
Correction du renchérissement «Motion Dittli 16.7705»	–		–7,2	9,9	17,7	20,4
Redistribution budgétisation / planification	43,2	1,7	63,1	27,3	67,4	159,5
Augmentation AF Ia	30,0					–
Redistribution de l'augmentation provenant de la réduction du parc immobilier			9,6			9,6
Plan d'action Numérisation domaine FRI	11,7					–
Réduction loyer Effingerstrasse 6a, Berne		–0,2	–0,2	–0,2	–0,2	–0,6
Transfert de crédit	–60,0					–
<b>A231.0181 Contribution financière de la Confédération</b>	<b>2355,1</b>	<b>2373,3</b>	<b>2462,3</b>	<b>2521,5</b>	<b>2608,4</b>	<b>9965,5</b>
Croissance nominale en %		0,8	3,7	2,4	3,4	
A202.0134 Investissement dans les constructions du Domaine des EPF	222,0	211,7	262,4	231,9	254,0	959,9
Fonds spéciaux PSI (approuvés)	4,5	4,7	5,4	11,3	10,8	32,3
Correction du renchérissement «Motion Dittli 16.7705»	–		–0,8	1,0	1,8	2,0
Redistribution budgétisation / planification	–43,2	–1,7	–63,1	–27,3	–67,4	–159,5
Réductions compensatoires de 1% selon les directives du Conseil fédéral	–			–2,4	–2,6	–5,0
Augmentation provenant de la réduction du parc immobilier	10,0	12,0				12,0
Mise en œuvre de l'ACF du 8 novembre 2017 – réforme structurelle du génie civil	–12,3					–
Transfert de crédit	60,0					–
<b>A202.0134 Investissements dans les constructions du Domaine des EPF</b>	<b>241,0</b>	<b>226,8</b>	<b>203,9</b>	<b>214,5</b>	<b>196,6</b>	<b>841,8</b>
Croissance nominale en %		–5,9	–10,1	5,2	–8,3	
<b>Total des crédits mis en compte sur le plafond de dépenses</b>	<b>2596,1</b>	<b>2600,1</b>	<b>2666,2</b>	<b>2736,0</b>	<b>2805,0</b>	<b>10807,2</b>
Croissance nominale en mio CHF		3,9	66,1	69,8	69,0	
Croissance nominale en %		0,2	2,5	2,6	2,5	
Croissance annuelle moyenne 2021–2024 (base: Budget 2020) en %						2,0
Utilisation prévue des crédits mis en compte sur le plafond de dépenses en %						99,97

## Allocation des ressources

Le Conseil des EPF répartit les fonds issus du financement fédéral entre les institutions du Domaine des EPF en vertu de l'art. 33a de la Loi sur les EPF et de l'art. 12 de l'Ordonnance sur le domaine des EPF.

L'allocation annuelle des ressources se fonde sur le Plan stratégique 2021–2024 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF, sur les ressources fédérales pour 2023 attendues en février 2022 ainsi que sur les propositions budgétaires des institutions.

Conformément à l'Objectif stratégique 7 du Conseil fédéral pour 2021–2024, le Conseil des EPF tient compte, pour l'allocation des ressources, de la réalisation des Objectifs stratégiques, des prestations académiques et des charges financières des institutions en fonction des activités d'enseignement, de recherche et de TST, ainsi que des tâches confiées par la Confédération. On s'assure ainsi que les fonds sont utilisés en fonction des prestations et dans le respect de la stratégie.

### Allocation des ressources 2023–2026

Pour renforcer encore l'orientation stratégique de l'allocation des ressources et mieux évaluer les besoins financiers stratégiques, le Conseil des EPF a décidé d'allouer durant la période FRI 2021–2024 les ressources fédérales directes pour l'année à venir, mais aussi de fixer les taux de croissance prévisionnels pour les trois années de planification suivantes. Lors de sa séance des 8 et 9 décembre 2021, il a instauré la planification continue à moyen terme et étendu à quatre ans l'horizon de planification pour l'allocation des ressources. Les taux de croissance prévisionnels seront ensuite réévalués et adaptés chaque année au cas où les conditions-cadres ou les fonds fédéraux disponibles venaient à changer. Les propositions budgétaires des institutions pour 2023 contiennent un descriptif de leurs accomplissements en 2021, leurs prévisions d'évolution et une indication des moyens financiers requis pour les années 2023 à 2026. Elles se fondent sur les plans de développement approuvés par le Conseil des EPF.

Par décision des 9 et 10 mars 2022, le Conseil des EPF a procédé à l'allocation des fonds fédéraux vraisemblablement disponibles en 2023 pour les projets planifiés de manière centralisée et pour les budgets de base des institutions. Il est prévu que le financement fédéral dans le Budget 2023 passe à 2736 mio CHF, soit une augmentation de 70 mio CHF (+ 2,6%) par rapport au montant budgété pour 2022, qui était de 2666 mio CHF (y c. réduction du parc immobilier).

### Allocation des ressources 2023

Les fonds destinés aux **budgets de base des institutions** pour 2023 sont augmentés de 60 mio CHF au total (+ 2,4%) par rapport au Budget 2022 pour atteindre 2564 mio CHF.

Le Conseil des EPF a augmenté le budget de base 2023 de l'ETH Zurich de 2,5% et celui de l'EPFL de 2,7%. Cette hausse comprend +1,5% pour la mise en œuvre de la stratégie (plans de développement), + 0,5% pour couvrir les charges (croissance de l'effectif étudiant) ainsi que + 0,5% (ETH Zurich) et + 0,7% (EPFL) pour des mesures structurelles (décision du Conseil des EPF des 11 et 12 décembre 2019). Le budget de base du PSI est augmenté de 2,0% (+1,5% pour la mise en œuvre de la stratégie et + 0,5% pour couvrir les coûts d'exploitation du SwissFEL; décision du Conseil des EPF des 1<sup>er</sup> et 2 mars 2010). Les budgets de base du WSL, de l'Empa et de l'Eawag sont revus à la hausse (+1,5% chacun) pour réaliser leurs projets stratégiques.

Les fonds pour les **projets planifiés de manière centralisée** reculeront à 181,6 mio CHF en 2023 (y c. 15,0 mio CHF pour l'administration propre), soit 6,0 mio CHF de moins que pour 2022.

Ces projets comprennent des **ressources stratégiques** de 144,3 mio CHF (B 2022: 146,5 mio CHF) **destinées à des projets dans l'enseignement et la recherche** et réparties comme suit:

- 73,2 mio CHF (B 2022: 86,9 mio CHF) sont réservés pour les infrastructures de recherche suivantes: HPCN-24 de l'ETH Zurich (23,0 mio CHF), *Blue Brain Project* de l'EPFL (22,0 mio CHF), mise à niveau de la Source de Lumière Synchrotron Suisse SLS 2.0 au PSI (25,0 mio CHF), *Catalysis Hub Cat+* (3,2 mio CHF; dont 2,0 mio CHF pour l'ETH Zurich et 1,2 mio CHF pour l'EPFL).
- 29,1 mio CHF (B 2022: 28,6 mio CHF) sont destinés aux grands axes stratégiques de recherche suivants: Santé personnalisée et technologies associées (13,9 mio CHF), *Advanced Manufacturing* (3,7 mio CHF), Science des données (11,5 mio CHF).
- Un total de 13,0 mio CHF est réservé pour les deux premiers appels à propositions des initiatives conjointes (*Joint Initiatives, JI*) concernant les priorités stratégiques de la période FRI 2025–2028: Energie, climat et durabilité de l'environnement (10 mio CHF), Engagement et dialogue avec la société (3,0 mio CHF).
- 12,0 mio CHF sont prévus pour d'autres projets (B 2022: 15,0 mio CHF): le *Quantum Matter and Materials Discovery Center* (QMDC) du PSI

Fig. 4: Financement fédéral (optique du plafond de dépenses): allocation des ressources aux institutions du Domaine des EPF

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	ΔB 2022/B 2023	
				Val. abs.	%
<b>Domaine des EPF<sup>1</sup></b>	<b>2600</b>	<b>2666</b>	<b>2736</b>	<b>70</b>	<b>3</b>
ETH Zurich <sup>2</sup>	1316	1329	1347	18	1
EPFL <sup>3</sup>	712	714	730	17	2
PSI <sup>4</sup>	337	336	341	5	1
WSL	63	62	62	1	2
Empa <sup>5</sup>	127	110	117	7	6
Eawag	62	62	63	1	2
Conseil des EPF <sup>6</sup>	-17	54	76	22	41

**Informations complémentaires sur le Budget 2023:**

<sup>1</sup> Total de l'allocation des fonds en 2023: tranches annuelles selon le plafond de dépenses approuvé pour 2021–2024 (crédits mis en compte sur le plafond de dépenses): tranche 2023: 2740,1 mio CHF

<sup>2</sup> y c. exploitation du *Center for Security Studies* (CSS): 3,0 mio CHF; HPCN-24: 23,0 mio CHF; *Catalysis Hub* (CH): 2,0 mio CHF

<sup>3</sup> y c. projet de neuroinformatique *Blue Brain – A Swiss Brain Initiative*: 22,0 mio CHF; *Catalysis Hub* (CH): 1,2 mio CHF

<sup>4</sup> y c. Source de lumière Synchrotron Suisse SLS 2.0: 25,0 mio CHF; *Quantum Matter and Materials Discovery Center* (QMMC): 3,0 mio CHF; phase 2 du projet *CHART Collaboration*: 1,0 mio CHF; fonds spéciaux pour le démantèlement des installations nucléaires de la Confédération: 11,3 mio CHF

<sup>5</sup> y c. *Masterplan* Campus de recherche Empa / Eawag: 8,0 mio CHF

<sup>6</sup> y c. financement du démantèlement de l'accélérateur de particules au PSI: 11,0 mio CHF; grands axes stratégiques (Santé personnalisée et technologies associées, Science des données, *Advanced Manufacturing*) total: 29,1 mio CHF; initiatives conjointes (*Joint Initiatives, JI*) dans le cadre des priorités stratégiques du Domaine des EPF (*Strategic Areas, SA*) total: 13,0 mio CHF; financements incitatifs et d'aide au démarrage: 10,0 mio CHF; fonds réservés pour les nouvelles directions de l'Empa et de l'Eawag: respectivement 4 et 3 mio CHF; réduction des réserves: -9,4 mio CHF

Fig. 5: Répartition du financement fédéral (optique du plafond de dépenses)

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	ΔB 2022 / B 2023	
				Val. abs	%
<b>Domaine des EPF</b>	<b>2 600</b>	<b>2 666</b>	<b>2 736</b>	<b>70</b>	<b>3</b>
<b>Contribution financière de la Confédération</b>	<b>2 373</b>	<b>2 462</b>	<b>2 522</b>	<b>59</b>	<b>2</b>
<b>Investissements dans les constructions du Domaine des EPF</b>	<b>227</b>	<b>204</b>	<b>215</b>	<b>11</b>	<b>5</b>
<b>ETH Zurich</b>	<b>1 316</b>	<b>1 329</b>	<b>1 347</b>	<b>18</b>	<b>1</b>
Contribution financière de la Confédération <sup>1</sup>	1176	1209	1222	13	1
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF <sup>2</sup>	140	120	125	5	4
<b>EPFL</b>	<b>712</b>	<b>714</b>	<b>730</b>	<b>17</b>	<b>2</b>
Contribution financière de la Confédération	673	681	698	17	3
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF <sup>2</sup>	39	33	32	-1	-2
<b>PSI</b>	<b>337</b>	<b>336</b>	<b>341</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
Contribution financière de la Confédération	314	317	315	-2	-1
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF <sup>2, 3</sup>	23	19	26	7	37
<b>WSL</b>	<b>63</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Contribution financière de la Confédération	59	57	59	2	3
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	4	4	4	-1	-20
<b>Empa</b>	<b>127</b>	<b>110</b>	<b>117</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
Contribution financière de la Confédération	108	88	94	6	6
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF <sup>2</sup>	19	22	23	1	5
<b>Eawag</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>63</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Contribution financière de la Confédération	60	56	58	2	3
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	2	6	5	-1	-13
<b>Conseil des EPF</b>	<b>-17</b>	<b>54</b>	<b>76</b>	<b>22</b>	<b>41</b>
Contribution financière de la Confédération	-17	54	76	22	41
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	-	-	-	-	-

<sup>1</sup> y c. fonds issus de la réduction du parc immobilier du Domaine des EPF (2022: ETH Zurich: 9,6 mio CHF)

<sup>2</sup> y c. fonds issus de la réduction du parc immobilier du Domaine des EPF (2021: ETH Zurich: 10,3 mio CHF, EPFL: 1,2 mio CHF, PSI: 0,4 mio CHF, Empa: 0,02 mio CHF)

<sup>3</sup> y c. fonds spéciaux: démantèlement des installations nucléaires de la Confédération au PSI (11,3 mio CHF)

(3,0 mio CHF, coûts totaux: 9,0 mio CHF), la phase 2 du projet *CHART Collaboration* au PSI (1,0 mio CHF) et le *Masterplan Campus* de recherche Empa / Eawag (8,0 mio CHF, total: 32,0 mio CHF).

- 17,0 mio CHF sont destinés à différents projets (B 2022: 16,0 mio CHF):  
financements incitatifs et d'aide au démarrage de projets stratégiques dans l'enseignement et la recherche (10,0 mio CHF, dont 2,0 mio CHF max. pour la participation éventuelle des établissements de recherche à des projets de coopération d'importance nationale [mesure remplaçant les contributions de la Confédération liées à un projet]). Des montants de respectivement 4 et 3 mio CHF sont réservés pour les projets de la nouvelle directrice de l'Empa et du nouveau directeur de l'Eawag.

Les projets planifiés de manière centralisée comprennent de plus un **montant** de 22,3 mio CHF **fixé par le Conseil fédéral ou par l'administration fédérale** (B 2022: 26,0 mio CHF):

- 11,0 mio CHF placés sur un compte d'épargne de la Confédération serviront à assurer le financement du démantèlement et l'élimination de l'accélérateur de particules au PSI.
- 11,3 mio CHF de fonds spéciaux sont destinés au démantèlement des installations nucléaires de la Confédération au PSI.

Dans les projets planifiés de manière centralisée, le Conseil des EPF a aussi réservé des **fonds pour sa propre administration et pour la Commission de recours** (15,0 mio CHF comme les années précédentes).

Les fonds à allouer en 2023 se montent ainsi à 2745,4 mio CHF. La surbudgétisation attendue dans le cadre de l'allocation des ressources pour 2023 entraîne un **déficit de financement de 9,4 mio CHF**, qui sera comblé durant l'exercice 2023 au moyen des réserves du Conseil des EPF.

## Allocation prévue pour 2024–2026

Il est prévu d'augmenter les budgets de base des institutions de 2,4% en 2024. Une légère hausse de 180,0 mio CHF est prévue pour les projets planifiés de manière centralisée.

Une croissance réelle du financement fédéral de 2,5% par an sera vraisemblablement nécessaire pour réaliser les projets stratégiques prévus durant la période 2025–2028. Le Conseil des EPF prévoit dès lors une croissance nominale annuelle de 3,2% en 2025 et en 2026 pour les budgets de base et les projets planifiés de manière centralisée (y c. renchérissement 0,7%). L'allocation prévue passera donc de 2806 mio CHF en 2024 à 2897 mio CHF en 2025, puis à 2990 mio CHF en 2026.

# Immobilier et Programme des constructions 2023

Dans le Programme des constructions (PC) 2023 du Domaine des EPF, le Conseil des EPF demande au Conseil fédéral et au Parlement des crédits d'engagement de 204,0 mio CHF au total et un crédit d'investissement de 214,5 mio CHF pour les constructions du Domaine des EPF.

## **Incertitudes en temps de crise: après la pandémie, la guerre en Ukraine**

Les services de la construction et des immeubles (SCI) de la Confédération sont confrontés à une hausse des prix de la construction, des retards et des surcoûts depuis le début de la pandémie. Les réserves constituées pour les projets de construction semblaient avoir permis d'y remédier jusqu'à présent. La guerre en Ukraine et les sanctions à l'encontre de la Russie aggravent considérablement les risques auxquels sont exposés les projets de construction de la Confédération. Les difficultés de livraison des matériaux, la flambée des prix du marché, les incertitudes quant aux disponibilités et les frais supplémentaires dûs aux retards coûtent cher. L'énergie (carburants) et les matières premières (bois, acier) sont concernées au premier plan.

Les projets approuvés ou planifiés, ainsi que l'exploitation des bâtiments s'en ressentent déjà. La situation s'envenime de jour en jour et, compte tenu du renchérissement, les SCI devront solliciter un crédit additionnel auprès du Conseil fédéral et du Parlement en vertu de l'art. 27, al. 2, LFC pour les projets validés afin d'augmenter les crédits d'engagement approuvés. Cela permettra de payer les prestations fournies et d'éviter un arrêt des constructions. Les SCI tâcheront si possible de puiser d'abord dans les réserves des différents projets pour absorber ces frais supplémentaires.

## **Plan des investissements 2023–2026: crédit d'investissement 2023 et total des investissements**

Lors de sa séance des 18 et 19 mai 2022, le Conseil des EPF a adopté le Plan des investissements immobiliers 2023–2026. Le Domaine des EPF y a fixé les priorités et le calendrier pour les projets de construction en cours ou planifiés et définit leur financement sur la base des Objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour la période de 2021–2024. Les PC 2024–2026 et les crédits d'investissement correspondants sont provisoires et ne préjugent pas du montant du plafond de dépenses destiné

au Domaine des EPF. Les institutions ont prévu des investissements de 321,7 mio CHF pour 2023 (cf. fig. 7, p. 15), dont 214,5 mio CHF proviennent du crédit d'investissement de la Confédération. 105,7 mio CHF issus de la contribution financière et 1,5 mio CHF issus des fonds de tiers planifiés sont destinés aux équipements d'exploitation. Aucun cofinancement n'est envisagé pour des constructions appartenant à la Confédération.

Dans le cadre du PC 2023, le Domaine des EPF demande les nouveaux crédits d'engagement suivants, qui totalisent 204,0 mio CHF:

- Crédit d'engagement de 31,1 mio CHF pour l'ETH Zurich (nouveau centre de calcul, HRZ)
- Crédit d'engagement de 34,0 mio CHF pour l'EPFL (droit d'utilisation Sciences de la vie, SDLV)
- Crédit d'engagement de 22,5 mio CHF pour le PSI (nouveau *Material Science Center*, WLGB)
- Crédit d'engagement de 5,4 mio CHF pour le PSI (crédit additionnel démantèlement de Proteus)
- Crédit d'engagement de 111,0 mio CHF pour d'autres projets immobiliers

Le volume du PC 2023, qui se monte à 204,0 mio CHF, est inférieur à celui de 2022 (315,7 mio CHF) et à la moyenne à long terme. Selon la planification actuelle, les PC 2024 et 2025 se situeront à un niveau supérieur. Le PC 2026 sera en revanche nettement inférieur. Certains projets s'étalant sur plusieurs années, on assiste à un lissage des besoins financiers annuels par rapport aux Programmes des constructions déjà acceptés ou demandés. Des investissements encore plus importants sont prévus pour la période 2023–2026 en raison du besoin urgent de surfaces. Les ressources pour la mise en œuvre des Programmes des constructions en cours sont sollicitées avec le crédit d'investissement dans le Budget 2022, puis imputées au plafond de dépenses correspondant dans le Plan financier 2023–2025 (cf. fig. 6, p. 15 et encadré p. 13).

## **Grands projets > 10 mio CHF dans le Domaine des EPF pour le PC 2023**

A l'ETH Zurich, un crédit d'engagement de 31,1 mio CHF est prévu pour la construction du centre de calcul HRZ sur le campus du Höggerberg. De nouvelles surfaces pour les installations de calcul sont nécessaires afin de garantir des infrastructures informatiques performantes et sûres pour l'enseignement, la recherche et l'administration. Le centre de calcul HRZ hébergera uniquement des infrastructures. Les normes de durabilité actuelles pour les bâtiments administratifs usuels ne peuvent pas s'appliquer aux centres de calcul, mais

des solutions durables ont pu être trouvées grâce à des approches novatrices. L'emplacement exposé de ce nouveau bâtiment et donc la visibilité de cette installation a nécessité une conception minutieuse. Le résultat d'une soumission pour un planificateur général dans le cadre d'une procédure ouverte a été confirmé par la commission municipale de la construction de la ville de Zurich. Le projet satisfait aux exigences d'une efficacité globale particulièrement élevée conformément aux prescriptions spéciales en matière de construction (conception). Les travaux doivent débuter en mai 2023 et prendre fin en décembre 2025.

A l'**EPFL**, un crédit d'engagement de 34,0 mio CHF est demandé en vue d'acquérir le droit d'utilisation du nouveau bâtiment des Sciences de la vie (SDLV) de l'Université de Lausanne (UNIL) sur le campus de Dorigny à Ecublens. Une convention de coopération datée de 2001 et de 2015 a permis d'instaurer une collaboration étroite et bien établie entre l'EPFL et l'UNIL dans l'enseignement et la recherche pour la chimie, la biologie, les mathématiques et la physique. L'EPFL propose ces cursus chez elle et à l'UNIL, ce qui permet d'offrir une formation théorique et pratique commune

dans ces disciplines de base. De manière générale, il est prévu d'octroyer à l'EPFL un droit inscrit au registre foncier d'utiliser conjointement le nouveau bâtiment SDLV (SUP d'env. 5454 m<sup>2</sup>) pendant 50 ans. Selon la planification du canton de Vaud, cette surface sera entièrement aménagée et mise à la disposition conjointe de l'EPFL et de l'UNIL en 2026.

Au **PSI** à Villigen, un crédit d'engagement de 22,5 mio CHF est demandé pour la construction du bâtiment de laboratoires WLGB destiné au *Quantum Matter and Material Discovery Center* (QMMC). Le PSI y regroupera la fabrication de matériaux destinés à la recherche fondamentale et à une large gamme d'applications, ainsi que leur étude à l'aide de techniques de laboratoire. Le QMMC comprendra un laboratoire ultra-silencieux afin d'étudier des phénomènes quantiques dans des conditions extrêmes et des matériaux inédits pour les appareillages quantiques. Le bâtiment de laboratoires prévu constitue un environnement unique en Suisse pour la recherche de pointe dans ce secteur. Le début des travaux est prévu pour janvier 2023, et la remise du bâtiment aux utilisatrices et utilisateurs pour le quatrième trimestre 2024. Un autre crédit additionnel de

## Compétences pour les investissements immobiliers dans le Domaine des EPF

Propriété de la Confédération, le parc immobilier du Domaine des EPF figure dans le compte d'Etat. Le Conseil des EPF est l'un des trois SCI de la Confédération désigné par le Conseil fédéral. A ce titre, il est l'unique interlocuteur de la Confédération au nom de l'ensemble des institutions. En vertu de la Loi sur les EPF, il coordonne l'exploitation des biens immobiliers et veille à la préservation de leur valeur et de leur fonction. Le Domaine des EPF dispose de quatre sources de financement pour ses projets immobiliers:

- Le crédit d'investissement pour les constructions du Domaine des EPF (appartenant à la Confédération) est inscrit au budget des institutions du Domaine des EPF et intégré au plafond de dépenses. Des crédits d'engagement sont nécessaires pour les investissements financés par ce crédit et pour les cofinancements.
- La contribution financière est allouée aux institutions pour les équipements à usage spécifique, les premiers aménagements scientifiques et le mobilier, qui deviennent leur propriété.
- Les fonds de tiers sont acquis par les institutions (p. ex. dons ou sponsoring) pour le cofinancement d'immeubles de la Confédération ou pour des investissements dans la propriété des institutions.
- Les modèles d'investissement concernent les utilisations polyvalentes, comme les logements d'étudiants (propriété de tiers).

Chaque année, le Conseil des EPF soumet une demande de crédit d'engagement (Programme des constructions du Domaine des EPF) au Conseil fédéral dans le cadre du budget, à l'intention des Chambres fédérales.

5,4 mio CHF a été demandé pour le PSI en vue du démantèlement du réacteur de recherche Proteus à Villingen. Ce type de projet est exigeant d'un point de vue technique et juridique. Leur planification n'est pas linéaire et peut prendre un tour inattendu. Ainsi, des difficultés sont survenues au moment de restituer le combustible de Proteus en vue de sa réutilisation, ce qui a entraîné des surcoûts. Le crédit d'engagement a totalisé 13,2 mio CHF et dépassé la limite de 10,0 mio CHF fixée dans l'OILC (cf. art. 28, al. 1, OILC), avec pour conséquence de devoir le soumettre séparément au Conseil fédéral.

Un crédit d'engagement de 111,0 mio CHF est destiné à d'autres projets de maintien de la valeur et de la fonction ou à des projets inférieurs à 10 mio CHF, à la planification de constructions de plus de 10 mio CHF et à des projets liés au démantèlement d'installations nucléaires de la Confédération inférieurs à 10 mio CHF. Il dépasse le seuil de 20 mio CHF et est donc soumis au frein aux dépenses. La part des investissements dans le maintien de la valeur sera élevée vu les nombreux projets d'assainissement.

### **Démantèlement des installations nucléaires de la Confédération**

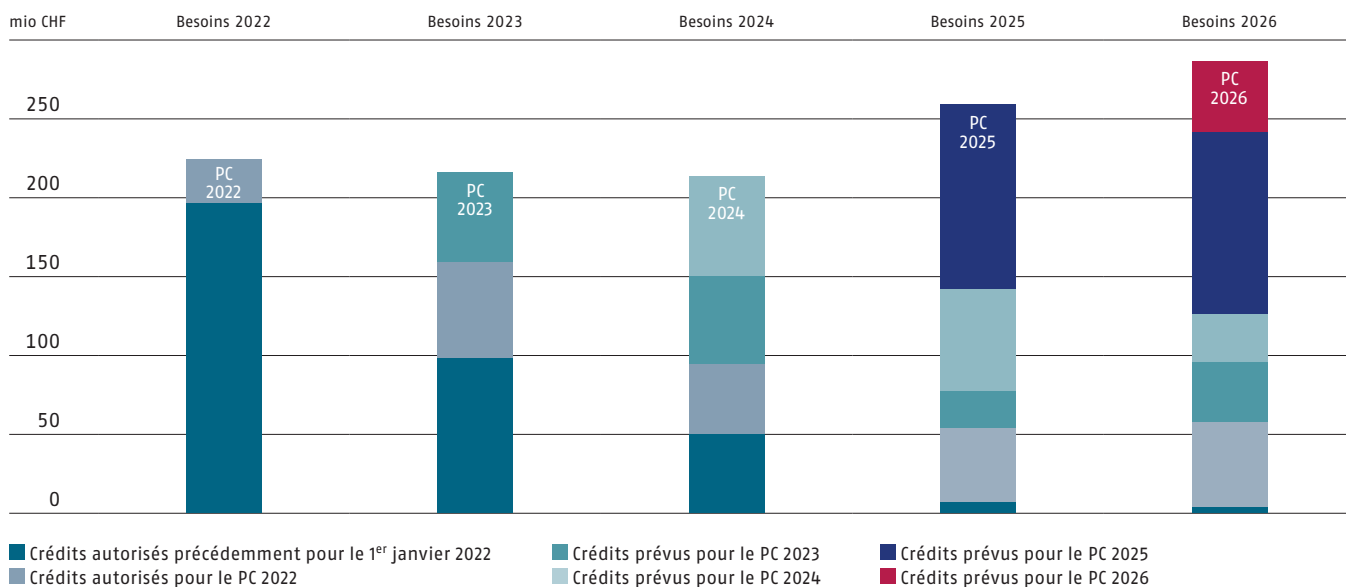
Le 29 avril 2015, le Conseil fédéral a décidé que la Confédération financerait le démantèlement des installations nucléaires lui appartenant, précisant que cette opération se ferait en dehors du plafond de dépenses du Domaine des EPF. D'entente avec l'Administration fédérale des finances (AFF), ce crédit additionnel apparaît néanmoins dans le budget sous la forme d'un relèvement du plafond du crédit «Investissements dans les constructions du Domaine des EPF» (inscrit au crédit de l'OFCL). La minimisation des risques est garantie grâce à l'expertise du PSI en matière de radioprotection, de démantèlement et d'élimination des déchets radioactifs, ainsi que grâce au contrôle exercé par l'autorité de surveillance (IFSN). Trois nouveaux projets ou compléments répartis sur plusieurs années et totalisant 13,8 mio CHF sont demandés dans le cadre du PC 2023 (Diorit, Proteus et installation d'essai pour tests de combustion). Les dépenses prévues pour 2023 totalisent 8,8 mio CHF. Un volet consacré au démantèlement des installations nucléaires de la Confédération a été ajouté au controlling immobilier existant.

### **Partenariat du Conseil des EPF avec la Confédération (fonction de SCI)**

Certains sujets qui préoccupent plusieurs départements fédéraux débouchent sur des directives concernant les constructions. En tant que SCI de la Confédération, le Conseil des EPF siège dans des comités permanents et des groupes de travail regroupant différents offices, dont le comité de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) et ses groupes spécialisés, le groupe de travail Immeubles de la Confédération dirigé par l'AFF, le Bureau des constructions des hautes écoles ou des projets tels que SUPERB23. Entre 2020 et 2030, le Domaine des EPF continuera de participer à l'initiative «Exemplarité Energie et climat» (EEC). Le Domaine des EPF siège dans le groupe de travail dédié à la réalisation de la stratégie de la culture du bâti du Conseil fédéral. Il est aussi impliqué dans la sécurité parasismique, la protection des infrastructures critiques en matière d'enseignement et de recherche ou encore la participation à l'actualisation de la conception «Paysage suisse» (CPS).



Fig. 6: Besoins financiers pour les différents Programmes des constructions (PC)



Evolution des besoins financiers (crédits d'investissement et liquidation des réserves) et leur utilisation selon les Programmes des constructions

Fig. 7: Planification des investissements et des financements du Domaine des EPF 2021–2024

mio CHF	2021	2022 <sup>1</sup>	2023	2024	2025	2026
<b>Demandes de crédit d'engagement</b>	<b>298,5</b>	<b>315,7</b>	<b>204,0</b>	<b>332,0</b>	<b>348,9</b>	<b>163,6</b>
Crédit d'investissement dans les constructions du Domaine des EPF <sup>2</sup>	226,8	224,4	214,5	196,6	240,2	270,5
Contribution financière (pour aménagements à usage spécifique)	108,6	122,4	105,7	99,7	106,4	108,3
Fonds de tiers (propriété de la Confédération et propriété de l'institution)	2,3	2,8	1,5	24,0	24,0	18,0
Réserves affectées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Dépenses de construction planifiées par les institutions</b>	<b>337,7</b>	<b>349,6</b>	<b>321,7</b>	<b>320,3</b>	<b>370,6</b>	<b>396,8</b>

1 Prévission de performance actualisée

2 Compte tenu des réserves affectées et des fonds spéciaux pour le démantèlement des installations nucléaires de la Confédération (ACF du 29 avril 2015):

– Crédit d'investissement 2023, y c. fonds spéciaux déjà approuvés pour les installations nucléaires de la Confédération: 209,1 mio CHF

– Fonds spéciaux pour les installations nucléaires de la Confédération demandés pour la première fois avec le PC 2023: 5,4 mio CHF

– Total du crédit d'investissement demandé pour 2023: 214,5 mio CHF

# Budget consolidé du Domaine des EPF

Les charges portées au Budget 2023 sont de 96 mio CHF supérieures aux produits. Tant les charges (+170 mio, soit 3935 mio CHF) que les produits (+122 mio CHF, soit 3839 mio CHF) sont en augmentation par rapport au Budget 2022.

## Résumé

Le Budget 2023 du Domaine des EPF affiche un résultat annuel consolidé de -96 mio CHF, les charges s'établissant à 3935 mio CHF et les produits à 3839 mio CHF (y c. le résultat financier de -2 mio CHF).

Bien que le financement fédéral ait été augmenté à 2717 mio CHF (+53 mio CHF) en raison de la planification optimiste des produits issus de fonds de tiers, sa part au total des produits se contracte de 72% (B 2022) à 71%.

Les charges de personnel devraient croître de +5,8% pour atteindre 2596 mio CHF. Les charges de biens et services se maintenant au niveau du budget précédent, la part des charges de personnel aux charges d'exploitation augmente de 1% et s'établit à 66%. Les 20 803 équivalents plein temps (EPT) ainsi financés sont répartis sur 24 600 contrats de travail (CT), ce qui représente une hausse de 620 EPT par rapport au Budget 2022.

Les investissements planifiés dans le Budget 2023 se montent à 615 mio CHF, dont 215 mio CHF sont destinés à des investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération et 400 mio CHF à des investissements dans des immobilisations corporelles meubles et immeubles du Domaine des EPF.

Le calcul du cash-flow<sup>1</sup> disponible révèle une lacune de couverture de -210 mio CHF (cash-flow disponible négatif), qui devra être comblée au moyen des réserves ou des liquidités durant l'exercice 2023.

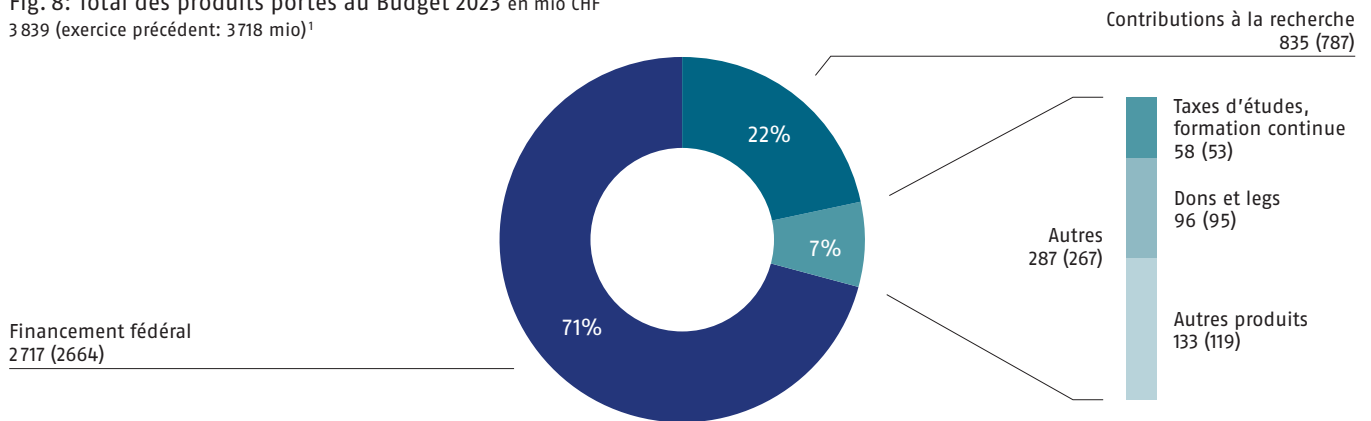
## Fondements du Budget consolidé 2023 du Domaine des EPF

Les deux EPF, les quatre établissements de recherche et l'état-major du Conseil des EPF ont élaboré le Budget 2023 en se fondant sur les Objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour le Domaine des EPF pendant la période 2021-2024 (21 avril 2021), sur le Plan stratégique 2021-2024 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF (12 et 13 décembre 2018), sur la décision du Conseil des EPF prise les 9 et 10 mars 2022 concernant l'allocation des ressources pour 2023, sur la séance spéciale du 17 mars 2022 sur le budget du Domaine des EPF ainsi que sur les directives relatives au Budget 2023 édictées le 25 mars 2022 par le Conseil des EPF. Ce document comprend le compte de résultat consolidé et les investissements consolidés, ainsi que les explications relatives au Budget consolidé 2023; élaboration conforme aux critères prévus par l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF<sup>2</sup>, d'une part, et aux instructions contenues dans le Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (version 6.6 du 8 décembre 2021) fondé sur les normes IPSAS, d'autre part.

<sup>1</sup> Valeur intermédiaire du flux d'exploitation (+190 mio CHF) après déduction des flux de trésorerie issus des investissements (-400 mio CHF) selon le compte des flux de trésorerie 2023 non publié

<sup>2</sup> Ordonnance du 5 décembre 2014 sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF (RS 414.123), état le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Fig. 8: Total des produits portés au Budget 2023 en mio CHF  
3 839 (exercice précédent: 3 718 mio)<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Total des produits, résultat financier compris

Fig. 9: Total des charges portées au Budget 2023 en mio CHF  
3 935 (exercice précédent: 3 765)

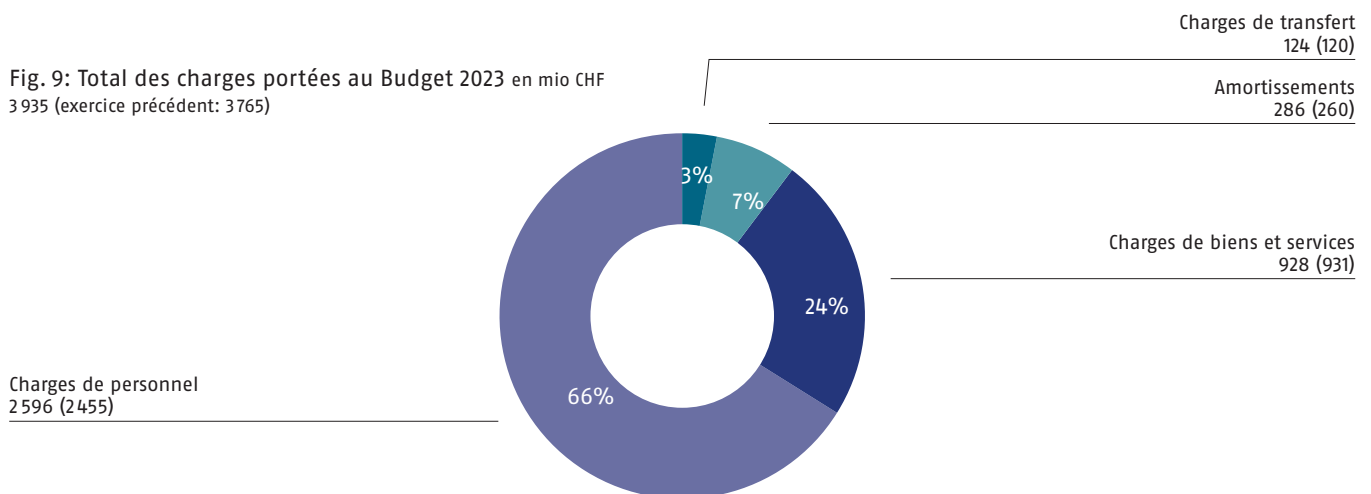


Fig. 10: Compte de résultat consolidé 2021–2023 du Domaine des EPF

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	ΔB 2022 / B 2023		Chiffre cf. annexe
				Val. abs.	%	
Contribution financière de la Confédération	2 373	2 462	2 522	59	2	
Contribution aux loyers	230	202	195	- 6	- 3	
<b>Financement fédéral</b>	<b>2 604</b>	<b>2 664</b>	<b>2 717</b>	<b>53</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>56</b>	<b>53</b>	<b>58</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>2</b>
Fonds national suisse (FNS)	268	274	301	27	10	
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	41	53	47	- 6	- 11	
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	87	79	91	13	16	
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	160	155	148	- 7	- 5	
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	136	141	145	4	3	
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	95	85	103	18	21	
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>788</b>	<b>786</b>	<b>835</b>	<b>48</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>Dons et legs</b>	<b>122</b>	<b>95</b>	<b>97</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
<b>Autres produits</b>	<b>127</b>	<b>121</b>	<b>135</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>5</b>
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>3 697</b>	<b>3 719</b>	<b>3 840</b>	<b>122</b>	<b>3</b>	
Charges de personnel <sup>1</sup>	2 426	2 455	2 596	142	6	6
Charges de biens et services <sup>2</sup>	893	931	928	- 3	- 0	1/7
Amortissements	266	260	286	27	10	8
Charges de transfert	56	120	124	5	4	9
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>3 641</b>	<b>3 765</b>	<b>3 935</b>	<b>170</b>	<b>5</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>56</b>	<b>- 46</b>	<b>- 94</b>	<b>- 48</b>	<b>105</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>26</b>	<b>- 1</b>	<b>- 2</b>	<b>- 0</b>	<b>20</b>	<b>10</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises	28	-	-	-	-	
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>110</b>	<b>- 47</b>	<b>- 96</b>	<b>- 49</b>	<b>102</b>	
<sup>1</sup> dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	- 24	-	-			
<sup>2</sup> dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	230	202	195	- 6	- 3	

## Compte de résultat consolidé 2023

Le Budget 2023 du Domaine des EPF fait état d'un excédent de charges et table sur un résultat d'exploitation négatif de -94 mio CHF. Comme l'an dernier, cette situation est en grande partie imputable à la hausse des charges de personnel. La décision du Conseil des EPF d'allouer aux institutions des ressources de 9,4 mio CHF supérieures à celles qui seront disponibles dans le financement fédéral a elle aussi un impact sur ce résultat négatif. Sur le plan comptable, ce dépassement du budget à fin 2023 se fera par la dissolution de réserves et la réduction des liquidités.

Les produits inscrits au budget (3840 mio CHF) sont nettement supérieurs à ceux de l'exercice précédent (B 2022: 3719 mio CHF). La raison en est que les fonds issus du financement fédéral augmentent (+53 mio CHF) et que l'on s'attend à une hausse des produits issus des contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques (+48 mio CHF). L'estimation pour le poste Autres produits est elle aussi légèrement plus optimiste que dans le Budget 2022 (+14 mio CHF), et l'on s'attend ici à un taux de croissance à deux chiffres (+12%).

Les charges de 3935 mio CHF portées au Budget 2023 sont elles aussi sensiblement supérieures à celles du Budget 2022 (+170 mio CHF, soit +5%). Les étudiantes et étudiants toujours plus nombreux, mais aussi la nette amélioration des prévisions économiques pour 2023 après la pandémie font que la plupart des institutions du Domaine des EPF prévoient d'augmenter leurs effectifs. Le financement de ces postes supplémentaires et la hausse du renchérissement pronostiquée pour 2023 font croître les charges de personnel prévues de 142 mio CHF à 2596 mio CHF (+6%).

Les charges de biens et services se maintiennent au niveau du budget précédent (B 2023: 928 mio CHF; B 2022: 931 mio CHF). Elles intègrent en particulier les coûts des locaux pour les immeubles de la Confédération utilisés par le Domaine des EPF (195 mio CHF).

La hausse du volume des amortissements (B 2023: 286 mio CHF, B 2022: 260 mio CHF) est une conséquence de la grande activité d'investissement, ce qui explique aussi le taux d'amortissement élevé dans le Budget 2023. Les investissements sont amortis sur la durée de manière linéaire selon la méthode directe.

Les charges de transfert contiennent 103 mio CHF pour les projets stratégiques, les financements d'aide au démarrage du Conseil des EPF et les fonds liés, ainsi que 22 mio CHF pour les bourses et autres contributions aux étudiantes et étudiants ainsi qu'aux doctorantes et doctorants. Les ressources destinées aux grands axes stratégiques, qui sont mises à la disposition des institutions du Domaine des EPF en cours d'exercice, figurent dans les projets stratégiques.

Le résultat financier est budgété sur la base d'hypothèses défensives, tablant sur des prévisions défavorables quant à l'évolution du contexte, du patrimoine et des taux d'intérêt (B 2023: -2 mio CHF).

Le Domaine des EPF table sur un résultat annuel négatif de -96 mio CHF.

Les contributions à la recherche influent peu sur le résultat annuel, car leurs produits et leurs charges sont normalement rattachés à la période comptable concernée et sont quasiment identiques (en général, recours à la méthode de l'achèvement [CoC] selon laquelle chaque produit est déterminé proportionnellement aux charges du projet et à son avancement).

De même, les produits et les charges comptabilisés pour les immeubles de la Confédération utilisés par le Domaine des EPF n'ont aucune incidence sur le résultat annuel puisque le montant de la contribution aux loyers figurant dans les produits est identique à celui indiqué dans les charges (coûts des locaux) (B 2023: 195 mio CHF; B 2022: 202 mio CHF).

## Investissements consolidés 2023

### Investissements (vue d'ensemble)

La fig. 11 ci-dessous représente les dépenses d'investissement consolidées pour l'achat ou la création d'actifs financiers utilisés sur plusieurs périodes.

Un montant de 400 mio CHF est planifié pour les investissements dans les actifs du Domaine des EPF. Les besoins en ressources pour le remplacement ou l'acquisition d'appareils scientifiques et pour les infrastructures demeurant élevés, il faut s'attendre à une nouvelle hausse par rapport à 2022 (+37 mio CHF, soit +10%). La Confédération investit 215 mio CHF dans les infrastructures utilisées par le Domaine des EPF (investissements dans des biens immobiliers de la Confédération). Tous propriétaires confondus, les investissements prévus pour 2023 atteignent 615 mio CHF et dépassent nettement ceux de l'exercice précédent (B 2022: 567 mio CHF).

Les investissements de construction prévus dans des immeubles de la Confédération seront effectués par l'intermédiaire du compte de l'OFCL ou portés à l'actif de celui-ci (cf. p. 12 ss). Ils figurent donc dans le compte de l'administration fédérale centrale. Ces ressources font partie du plafond de dépenses maximum du

Domaine des EPF proposé par le Conseil fédéral pour la période 2021 à 2024. Toutefois, elles ne sont pas incluses dans la comptabilité du Domaine des EPF, mais dans celle de la Confédération.

### Investissements dans des immobilisations corporelles/incorporelles appartenant au Domaine des EPF

Sur un total de 400 mio CHF, près de 40% sont destinés au parc d'engins et de machines, près de 30% aux biens d'investissement informatiques et env. 20% aux aménagements par le locataire.

Le Programme des investissements 2023 contient plus particulièrement les projets suivants:

- ETH Zurich: Des investissements de 163 mio CHF sont destinés aux immobilisations meubles. Ils englobent essentiellement les acquisitions en lien avec les phases d'expansion 2 et 3 du système de supercalculateurs HPCN-24 au CSCS de Lugano (89 mio CHF). Les investissements dans le nouveau spectromètre RMN, qui sera utilisé conjointement par l'ETH Zurich et les universités de Bâle et Zurich, se chiffrent à 3 mio CHF. Des investissements de 63 mio CHF sont prévus pour les

Fig. 11: Investissements consolidés 2021–2023 du Domaine des EPF

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	ΔB 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	82	83	82	-1	-2
Immobilisations corporelles meubles	207	278	316	38	14
Immobilisations incorporelles	4	2	3	1	50
<b>Investissements dans des immobilisations corporelles/incorporelles appartenant au Domaine des EPF*</b>	<b>294</b>	<b>363</b>	<b>400</b>	<b>37</b>	<b>10</b>
<b>Investissements (vue d'ensemble):</b>					
<b>Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**</b>	<b>227</b>	<b>204</b>	<b>215</b>	<b>11</b>	<b>5</b>
<b>Total des investissements du Domaine des EPF</b>	<b>521</b>	<b>567</b>	<b>615</b>	<b>48</b>	<b>9</b>

\* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

\*\* Financés par le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134)

aménagements par le locataire. Ils concernent entre autres le nouveau bâtiment de bureaux et de laboratoires HPQ (8 mio CHF CHF), la transformation du bâtiment HPT (7 mio CHF) ainsi que du bâtiment de laboratoires FMG (4 mio CHF), l'assainissement et l'agrandissement du bâtiment HIF et la construction du centre de calcul HRZ (3 mio CHF chacun).

- EPFL: Des investissements de 71 mio CHF sont destinés aux immobilisations meubles. Ils englobent des équipements de 6 mio CHF pour le Centre de micronanotechnologie (un système de lithographie par faisceau d'électrons, une ligne horizontale pour le dépôt chimique en phase vapeur à basse pression et des outillages pour la gravure plasma), 2 mio CHF pour des plateformes robotisées de synthèse chimique SwissCat+, ainsi que 1 mio CHF pour un microscope électronique destiné à ALPOLE (*Alpine and Polar Environmental Research Centre*) sur le campus «EPFL Valais Wallis».
- PSI: Des investissements de 69 mio CHF sont destinés aux immobilisations meubles. La majeure partie, soit 41 mio CHF, concerne le projet de mise à niveau SLS 2.0 de la Source de Lumière Synchrotron Suisse (SLS). Viennent ensuite des investissements dans des stations expérimentales pour le SwissFEL (4 mio CHF), dans des équipements techniques pour le QMMC (3 mio CHF) et pour le projet *CHART Swiss Accelerator Research and Technology* (1 mio CHF). Près de 3 mio CHF sont destinés à des mesures de construction dans les technologies d'approvisionnement et dans le bâtiment de la SLS.
- WSL: Un peu plus de 1 mio CHF est prévu pour une installation de mesure dans un laboratoire de recherche en Valais, des appareils d'analyse et l'extension de serveurs. Un autre montant de 1 mio CHF est inscrit au budget pour la planification du bâtiment qui remplacera les ateliers de Birmensdorf.
- Empa: Des investissements de plus de 3 mio CHF sont prévus dans de nouveaux modules du bâtiment de recherche et d'innovation NEST, dans un microscope à balayage et un système laser pour la micro- / nanofabrication, ainsi que dans la construction durable. Une autre enveloppe de 8 mio CHF concerne des aménagements spécifiques à l'utilisateur sur le campus de recherche Empa / Eawag et dans le bâtiment Nord-Est.
- Eawag: Une somme de 1 mio CHF est prévue pour l'achat de mobilier et d'appareils. Un autre montant de 5 mio CHF est budgété pour des aménagements par le locataire (p. ex. agrandissements de laboratoires, *Masterplan* Empa / Eawag, Limnion).

#### Flux de trésorerie issus des investissements

Les flux de trésorerie générés par l'activité d'investissement en 2023 sont budgétés à 400 mio CHF (B 2022: 363 mio CHF) pour les investissements dans des biens appartenant au Domaine des EPF. Ils sont dès lors nettement supérieurs aux amortissements inscrits au Budget 2023, qui se chiffrent à 286 mio CHF (B 2022: 260 mio CHF).

Ces investissements sont financés par le financement fédéral et par les produits issus de fonds de tiers.

# Explications relatives au Budget consolidé 2023

## Gouvernance financière

### Activité économique

Les deux écoles polytechniques fédérales que sont l'ETH Zurich et l'EPFL, ainsi que les quatre établissements de recherche que sont l'Institut Paul Scherrer (PSI), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag) font partie du Domaine des EPF. Ces six institutions sont des organismes de droit public de la Confédération dotés de la personnalité juridique. Le Domaine des EPF comprend également le Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF) et la Commission de recours interne des EPF.

## Règles de présentation des comptes

### Bases légales

La présentation des comptes du Domaine des EPF repose sur la version des bases légales suivantes (y c. directives et règlements) en vigueur durant l'exercice sous revue:

- Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques fédérales (Loi sur les EPF; RS 414.110)
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur le domaine des écoles polytechniques fédérales (Ordonnance sur le Domaine des EPF; RS 414.110.3)
- Ordonnance du 5 décembre 2014 sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF (RS 414.123)
- Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (version 6.6)

### Normes comptables

Le Budget consolidé s'appuie sur les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les directives de base en matière de comptabilité figurent dans le Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (art. 34 de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF, RS 414.123).

Les normes suivantes ne sont pas appliquées lors de l'établissement du budget:

- IPSAS 35 Etats financiers consolidés
- IPSAS 36 Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises
- IPSAS 37 Partenariats
- IPSAS 38 Comptabilisation des intérêts détenus dans d'autres entités
- IPSAS 39 Avantages du personnel
- IPSAS 40 Regroupements d'entreprises dans le secteur public

### Normes IPSAS publiées, mais pas encore appliquées

Les normes IPSAS suivantes étaient publiées à la date de bouclage des Comptes annuels consolidés 2021:

- Modifications dans plusieurs normes IPSAS en 2019
- IPSAS 41 Instruments financiers (remplace la norme IPSAS 29)
- IPSAS 42 Avantages sociaux

Les normes et les modifications ci-dessus entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Principes d'établissement du budget et de présentation des comptes

Les principes d'évaluation et d'établissement du bilan découlent des normes de présentation des comptes. L'établissement du budget et des comptes consiste en la saisie périodique des produits et des charges (*Accrual Accounting*) pour obtenir une image fidèle (*True and Fair View*) de la situation du Domaine des EPF sur le plan de la fortune, des finances et des produits.

Le Conseil des EPF établit le budget annuel du Domaine des EPF qui contient le compte de résultat, le compte des investissements (partie du tableau des flux de trésorerie) et l'annexe.

Le Budget 2023 a été établi sur la base des dispositions en vigueur au moment de son élaboration (date de réf.: 6 avril 2022).

L'élaboration du budget du Domaine des EPF respecte les mêmes principes que ceux appliqués par la Confédération (produit brut, universalité, annualité et spécialité).

### Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Domaine des EPF pour l'établissement du budget inclut les entités suivantes ainsi que l'ensemble de leurs sites:

- le Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF), Zurich et Berne
- l'ETH Zurich, Zurich
- l'EPFL, Lausanne
- l'Institut Paul Scherrer (PSI), Villigen
- l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), Birmensdorf
- le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa), Dübendorf
- l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag), Dübendorf

### Gouvernance

Les principes régissant la direction et le contrôle du Domaine des EPF (y c. la stratégie de propriétaire du Conseil fédéral) sont publiés dans le Rapport de gestion du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF.



### Risques et gestion des risques

Le présent compte rendu fait partie du Rapport de gestion du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF.

### Gestion des crédits et plafond de dépenses (financement fédéral)

Le pilotage du Domaine des EPF s'effectue au moyen des Objectifs stratégiques du Conseil fédéral, qui correspondent dans le temps et par leur contenu au plafond de dépenses. Les tranches annuelles de ce plafond obéissent aux principes suivants:

- Présentation séparée des charges et des investissements en matière de construction Le crédit de charges destiné aux dépenses d'exploitation courantes est inscrit dans les comptes de la Confédération sous l'unité administrative (UA) 701 SG-DEFR pour le Domaine des EPF (contribution financière). Le crédit d'investissement pour les immeubles appartenant à la Confédération et utilisés par le Domaine des EPF est comptabilisé auprès de l'OFCL. Les immeubles sont portés à l'actif du bilan de l'OFCL (UA 620, administration générale). Par contre, les charges liées aux installations de recherche et aux éléments spécifiques à l'utilisateur dans les équipements d'exploitation ne font pas partie du crédit d'investissement. Ces investissements sont financés au moyen de la contribution financière et directement transférés dans le patrimoine des deux EPF et des quatre établissements de recherche. La valeur de ces équipements apparaît donc dans leur comptabilité (inscription à l'actif et amortissement tout au long de leur durée de vie).
- Transferts de crédits
  - a) Crédit de charges et crédit d'investissement  
Le transfert de crédit donne au Domaine des EPF la souplesse nécessaire dans l'utilisation des ressources (art. 20, al. 5, OFC; RS 611.01). L'AF la concernant le Budget 2023 habilite le Conseil fédéral à déléguer au DEFR, en accord avec le DFF (AFF et OFCL), la compétence de procéder, en cours d'exercice et pour un volume limité à 20% du crédit d'investissement, à des transferts entre le crédit d'investissement de l'OFCL (A202.0134) et le crédit de charges du Domaine des EPF destiné à l'exploitation (A231.0181).
  - b) Crédits d'engagement  
L'AF la concernant le Budget 2023 habilite le DEFR à effectuer, entre les crédits d'engagement du PC 2023 du Domaine des EPF, des transferts pour un volume n'excédant pas 5% du montant du crédit d'engagement le moins élevé.
  - c) Constitution de réserves  
Des réserves doivent pouvoir être constituées pour les grands projets de construction en vertu de l'art. 32a LFC (administration fédérale).

### Contribution de la Confédération aux loyers du Domaine des EPF

Pour une meilleure transparence des coûts, les loyers des immeubles appartenant à la Confédération et utilisés par le Domaine des EPF sont eux aussi comptabilisés selon le modèle du locataire. La contribution de la Confédération aux loyers du Domaine des EPF pour les immeubles appartenant à la Confédération apparaît dans le Compte d'Etat comme un crédit de charges avec incidence financière au poste 701 SG-DEFR (A231.0182) pour le Domaine des EPF. Un produit d'un montant équivalent est inscrit dans la comptabilité de l'OFCL (UA 620). La contribution de la Confédération aux loyers n'est pas intégrée au plafond de dépenses du Domaine des EPF. Dans son compte de résultat, le Domaine des EPF inscrit les loyers à la fois en tant que produits et, pour un montant identique, en tant que charges de locaux dans les charges de biens et services.

### Comptabilisation des produits

Chaque flux de trésorerie d'une entité est examiné pour établir s'il s'agit d'une transaction avec ou sans contrepartie (IPSAS 9 ou IPSAS 23).

Lorsqu'il y a contrepartie mais que celle-ci n'a pas encore été fournie, le montant correspondant est affecté aux capitaux de tiers.

En cas de transaction sans contrepartie, il s'agit de déterminer s'il y a ou non obligation de prestation ou de remboursement. Si tel est le cas, le montant est comptabilisé comme capitaux de tiers.

En l'absence de contrepartie et d'obligation de prestation ou de remboursement, un produit ayant un effet sur le résultat est comptabilisé, et les avoirs nets/capitaux propres de l'entité sont augmentés en conséquence. Les produits sont structurés comme suit:

#### *Financement fédéral*

Les montants alloués au Domaine des EPF comprennent la contribution financière et la contribution de la Confédération aux loyers. Ces produits sont des transactions sans contrepartie. Les contributions de la Confédération sont saisies au cours de l'année de leur versement. Les ressources non utilisées issues de la contribution financière génèrent des réserves dans les capitaux propres.

#### *Taxes d'études, formation continue*

Les produits issus des taxes d'études et de la formation continue sont des transactions avec contrepartie.

#### *Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques*

Les institutions du Domaine des EPF bénéficient de contributions liées à des projets venant de différents bailleurs de fonds afin de développer l'enseignement et la recherche. La grande majorité des projets financés s'étendent sur plusieurs années. Selon leurs spécificités, ces flux de fonds sont classifiés comme transactions avec ou sans contrepartie (IPSAS 9 ou IPSAS 23).

*Dons et legs*

Les produits des dons et des legs sont qualifiés de transactions sans contrepartie.

*Autres produits*

Les autres revenus de prestations de services ainsi que les produits immobiliers appartiennent notamment à la catégorie «Autres produits». Ils sont considérés comme des transactions avec contrepartie.

Ces produits sont comptabilisés et régularisés au moment de la livraison ou de la fourniture de la prestation de service.

## Budget consolidé 2023 du Domaine des EPF: explications sur le compte de résultat

### 1 Financement fédéral

Le financement fédéral dans le budget annuel consolidé du Domaine des EPF comprend la contribution financière de la Confédération (crédit A231.0181, 2522 mio CHF) et la contribution aux loyers du Domaine des EPF (crédit A231.0182, 195 mio CHF), totalisant ainsi 2717 mio CHF. Le financement fédéral (optique du plafond de dépenses) se monte pour sa part à 2736 mio CHF. Il se compose de la contribution financière de la Confédération et du crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134), qui s'élève à 215 mio CHF. Ces ressources font l'objet d'une demande dans le processus budgétaire de la Confédération et doivent être approuvées par le Parlement fédéral. Des informations détaillées à ce sujet sont disponibles au chapitre Financement fédéral et allocation des ressources (p. 4 ss).

#### Contribution financière de la Confédération

D'un montant de 2522 mio CHF, la contribution financière de la Confédération est de 59 mio CHF supérieure à celle figurant au Budget 2022. Les ressources issues de la contribution financière permettent, d'une part, de couvrir les dépenses d'exploitation courantes pour le mandat de base ainsi que pour les projets planifiés de manière centralisée et, d'autre part, de financer les investissements en immobilisations corporelles meubles/immeubles et en biens immatériels appartenant au Domaine des EPF.

La plupart des fonds disponibles servent à financer le mandat de base des institutions du Domaine des EPF (budget de base 2564 mio CHF). Une part significative des fonds issus du financement fédéral (144 mio CHF) est allouée à des projets stratégiques dans l'enseignement et la recherche qui sont planifiés de manière centralisée (pour plus de détails, voir le chapitre Allocation des ressources). Comme les années précédentes, le Conseil des EPF utilise 15 mio CHF pour sa propre administration et la Commission de recours.

#### Contribution aux loyers du Domaine des EPF

La contribution de la Confédération aux loyers sert à couvrir les frais locatifs du Domaine des EPF pour l'utilisation des immeubles appartenant à la Confédération. Elle a des incidences financières, mais pas en termes de dépenses (pas de flux de trésorerie). Elle se compose des amortissements théoriques et des coûts du capital auxquels s'ajoute une taxe de traitement (frais administratifs OFCL):

- Amortissements linéaires, valeur de placement: 167 mio CHF
- Rémunération versée sur la valeur de placement (coûts du capital): 28 mio CHF
- Prestations de services OFCL: 0,5 mio CHF

Le recul de 6 mio CHF est principalement dû à la réduction du taux d'intérêt théorique de 1,0% à 0,75%. En revanche, les amortissements augmentent légèrement en raison de diverses inscriptions à l'actif.

### 2 Taxes d'études, formation continue

Le montant des recettes dépend de l'évolution de la population étudiante et doctorante ainsi que du montant des taxes d'études. Sur la base de ces deux paramètres, le Budget 2023 prévoit des produits de 58 mio CHF au total, soit 4 mio CHF de plus que dans le Budget 2022 et 2 mio CHF de plus que dans le Compte 2021. Cette hausse par rapport au Budget 2022 s'explique de la manière suivante: à l'ETH Zurich, l'augmentation des recettes est due à la croissance attendue de l'effectif étudiant (+3 mio CHF). En 2021, les formations continues ont en outre connu une forte hausse, qui ne figurait pas au Budget 2022. Au PSI, les recettes planifiées pour le centre de formation sont plus élevées que dans le Budget 2022 (+1 mio CHF). L'EPFL a budgété un léger recul des taxes administratives de 0,3 mio CHF sur la base des chiffres du Compte 2021.

Le nombre attendu d'étudiantes et étudiants ainsi que de doctorantes et doctorants à l'ETH Zurich et à l'EPFL augmente de 1027 personnes par rapport aux prévisions de 2022 pour atteindre un total de 38 045 (selon les prévisions relatives à l'effectif étudiant, état en avril 2022). Sur le total de 58 mio CHF budgété pour les taxes d'études, la formation continue et les taxes administratives, 37 mio CHF proviennent de l'ETH Zurich, 18 mio CHF de l'EPFL et 3 mio CHF du centre de formation du PSI. A l'ETH Zurich, la part des taxes d'études dans les produits d'exploitation affiche une hausse minimale par rapport à l'année précédente (+0,2%) et s'inscrit à 2,0%. A l'EPFL, cette part s'établit à 1,6%, en léger repli (1,7%) du fait de la diminution des recettes issues des taxes administratives par rapport au Budget 2022.

Fig.12: Contribution financière de la Confédération

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	Δ B 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
<b>Contribution financière de la Confédération</b>	<b>2373</b>	<b>2462</b>	<b>2522</b>	<b>59</b>	<b>2</b>

Fig.13: Contribution aux loyers du Domaine des EPF

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	Δ B 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
<b>Contribution aux loyers du Domaine des EPF</b>	<b>230</b>	<b>202</b>	<b>195</b>	<b>-6</b>	<b>-3</b>

Fig.14: Taxes d'études, formation continue

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	Δ B 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>56</b>	<b>53</b>	<b>58</b>	<b>4</b>	<b>8</b>

### 3 Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

Dans le secteur académique, les produits sont généralement déterminés selon la méthode de l'achèvement (*Cost of Completion, CoC*) et, plus rarement, selon la méthode de comptabilisation à l'avancement (*Percentage of Completion, PoC*). La méthode CoC consiste à ne saisir que la fraction des produits permettant de compenser les charges réelles, c'est-à-dire que les produits se rapportent aux seules charges générées par un projet durant la période considérée. L'avancement attendu du projet, qui génère des charges et aussi les produits correspondants, est dès lors déterminant. Par conséquent, les prévisions pour 2023 ne permettent pas d'anticiper l'évolution générale dans les différentes catégories.

En revanche, l'examen de l'octroi de fonds d'encouragement, réalisé pour la première fois dans le cadre de l'établissement des comptes 2018, a confirmé la tendance positive dans presque toutes les catégories de contributions à la recherche ainsi qu'une hausse générale des contributions à la recherche obtenues sur concours.

Les produits inscrits au budget pour les contributions à la recherche s'élèvent à 835 mio CHF (B 2022: 786 mio CHF), dont 662 mio CHF de transactions sans contrepartie et 173 mio CHF de transactions avec contrepartie. La croissance de 6% des contributions à la recherche par rapport au Budget 2022 résulte principalement de la hausse des produits provenant du Fonds national Suisse (27 mio CHF, +10%), des autres fonds de tiers liés à des projets (18 mio CHF, +21%) et de la recherche sectorielle (13 mio CHF, +16%). Le Budget 2023 est en hausse de 47 mio CHF (+6%) par rapport au Compte 2021. La réalisation de l'Objectif stratégique 7 (Sources de financement et utilisation des ressources) assigné par le Conseil fédéral au Domaine des EPF pour les années 2021–2024 dépend largement de l'évolution de la situation économique, des budgets approuvés pour les UE-PCRD, du type de participation de la Suisse et surtout de la situation financière de la Confédération. La part des contributions à la recherche dans les produits d'exploitation progresse quelque peu et s'établit à 22% (B 2022: 21%).

Toutes les catégories de contributions à la recherche sont en hausse par rapport au Budget 2022, à l'exception des produits provenant de subventions d'Innosuisse et des UE-PCRD. Par rapport au Compte 2021, les produits augmentent dans toutes les catégories, hormis les UE-PCRD.

La tendance favorable enregistrée ces dernières années devrait se poursuivre en 2023, en particulier si l'on tient compte d'indicateurs avancés tels que l'octroi de fonds d'encouragement.

### Fonds national suisse (300 mio CHF)

Principal organe d'encouragement de la Confédération, le Fonds national suisse (FNS) promeut la recherche en Suisse grâce à ses Programmes nationaux de recherche (PNR) et à ses Pôles de recherche nationaux (PRN), dont les fonds sont attribués sur concours. Le Domaine des EPF fait preuve d'une grande efficacité dans l'obtention de ces ressources. Les deux EPF prévoient une progression des fonds provenant du FNS due à un nombre accru de participations à des projets accessibles sur concours suite à la création de nouvelles chaires et aux demandes visant à bénéficier des mesures transitoires pour les projets de l'UE (p. ex. ERC), le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) ayant mandaté le FNS pour les financer. Une croissance de 10% par rapport au Budget 2022 et de 12% par rapport au Compte 2021 est attendue pour ce poste.

### Innosuisse (47 mio CHF)

Les institutions du Domaine des EPF prévoient une baisse des contributions à la recherche provenant d'Innosuisse par rapport à l'année précédente (-11%), ce qui indique que les produits issus de la collaboration avec Innosuisse ont été évalués de manière trop optimiste dans le Budget 2022.

### Recherche sectorielle (91 mio CHF)

Les produits issus de la recherche sectorielle sont soumis à de fortes fluctuations annuelles. Une hausse de 13 mio CHF (+16%) à 91 mio CHF est anticipée pour ces produits, en nette progression par rapport au Budget 2022 (79 mio CHF). L'ETH Zurich prévoit pour

ce poste la plus forte croissance des produits (+9 mio CHF) et s'attend à ce qu'il affiche en 2023 un niveau comparable à celui du Compte 2021. Se fondant sur les valeurs du Compte 2021, l'EPFL a budgété des produits en hausse de 4 mio CHF (+28%), ce qu'elle justifie par un nombre accru de nouvelles chaires. Le PSI et l'Eawag ont inscrit dans leurs budgets des valeurs identiques à l'année précédente, soit respectivement 12 et 6 mio CHF.

### Programmes-cadres de recherche européens (148 mio CHF)

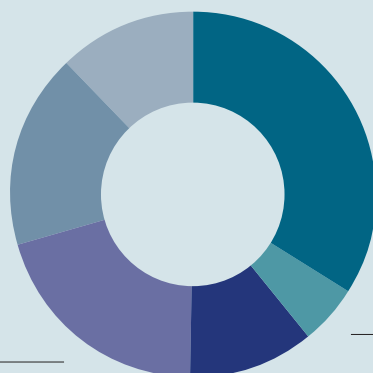
Actuellement, la Suisse a le statut de pays tiers non associé dans le cadre du programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation Horizon Europe. En conséquence, la communauté de recherche et d'innovation en Suisse peut participer à environ deux tiers de ce programme, mais seulement de manière limitée, sans recevoir de financement de la Commission européenne. Le DEFR et le SEFRI ont donc été mandatés le 20 octobre 2021 par le Conseil fédéral pour venir en aide aux acteurs concernés. Ce financement direct couvre en partie les différents volets du paquet Horizon 2021-2027. Dans ce contexte, les contributions inscrites au budget pour les UE-PCRD au sein du Domaine des EPF marquent le pas. Consolidés à l'échelle du Domaine des EPF, ces produits sont en recul de 7 mio CHF (-4,6%). Les institutions du Domaine des EPF tentent d'y remédier en sollicitant le soutien du SEFRI dans le cadre des mesures financières transitoires mises en place par celui-ci. Néanmoins, tant que la Suisse ne fait pas partie des pays pleinement associés aux programmes-cadres de recherche européens, la budgétisation de ces produits reste difficile car soumise à fluctuations.

Fig. 15: Contributions à la recherche Budget 2023 en mio CHF  
835 (année précédente: 786)

Autres fonds de tiers liés à des projets  
103 (85)

Economie privée  
145 (141)

UE-PCRD  
148 (155)



FNS  
301 (274)

Innosuisse  
47 (53)

Recherche sectorielle  
91 (79)

Fig.16: Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	dont produits		Δ B 2022 / B 2023	
				(IPSAS 23)	(IPSAS 9)	Val. abs.	%
Fonds national suisse (FNS)	268	274	301	301	–	27	10
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	41	53	47	45	2	– 6	– 11
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	87	79	91	51	41	12,7	16
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	160	155	148	148	–	– 7	– 5
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	137	141	145	55	91	4	3
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	95	85	103	63	40	18	21
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>788</b>	<b>786</b>	<b>835</b>	<b>662</b>	<b>173</b>	<b>48</b>	<b>6</b>

Fig.17: Dons et legs

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	Δ B 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
<b>Dons et legs/prestations en nature</b>	<b>122</b>	<b>95</b>	<b>97</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

#### Recherche axée sur l'économie (145 mio CHF)

Comparé au Budget 2022, les contributions à la recherche issues de la collaboration avec l'économie privée enregistrent une hausse de 4 mio CHF à 145 mio CHF (+3%). C'est l'EPFL qui connaît la plus forte progression, qu'elle explique par l'augmentation du nombre de chaires. 63% des produits inscrits au budget pour la collaboration avec l'économie privée concernent des prestations de services scientifiques et des mandats de recherche avec contrepartie.

#### Autres fonds de tiers liés à des projets (103 mio CHF)

Les autres fonds de tiers liés à des projets incluent les produits issus de partenariats avec les cantons, les universités et les organisations internationales. Ce sont souvent des contributions cantonales à de grands projets de recherche. Dans le Budget 2023, ces produits affichent une forte progression de 18 mio CHF (+21%) à 103 mio CHF, ce qui indique que le montant de 85 mio CHF prévu l'an dernier était trop faible. Pour 2023, les institutions se sont basées sur les données plus récentes du Compte 2021, surtout l'EPFL, qui représente la majeure partie de cette croissance (70%).

#### 4 Dons et legs

Les dons ne peuvent pas être planifiés. Comme l'année précédente, l'ETH Zurich table dans son Budget 2023 sur un montant de base de 70 mio CHF pour les dons et legs (p. ex. par l'intermédiaire du *Wyss Translational Center*, de la *Society in Science* ou de l'*ETH Zurich Foundation*) et pour les dons destinés à financer la création de chaires d'enseignement. L'EPFL s'attend à ce que des projets scientifiques soient financés par des dons et des droits d'utilisation (*Donated Rights*) à hauteur de 25 mio CHF au total (B 2022: 23 mio CHF). Une valeur de 97 mio CHF est prévue pour l'ensemble du Domaine des EPF, en légère hausse par rapport au Budget 2022.

## 5 Autres produits

Les autres produits augmentent de 14 mio CHF à 135 mio CHF.

Selon l'Objectif stratégique 4 du Conseil fédéral pour le Domaine des EPF durant la période 2021–2024, le Domaine des EPF promeut le transfert de savoir et de technologie (TST) et contribue au renforcement du pôle économique suisse. Le Rapport de gestion du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF témoigne des progrès réalisés en la matière. Les produits de licences dépendent du chiffre d'affaires réalisé et sont soumis à des variations normales (forte volatilité). Les brevets débouchent souvent sur de nouvelles licences, qui ne génèrent des recettes que plus tard. En 2023, les produits des licences et brevets devraient se contracter à un niveau situé entre celui du Compte 2021 et du Budget 2022 (8 mio CHF).

Les ventes selon IPSAS 9 comprennent également les produits issus de la vente d'énergie dont les institutions n'ont pas usage à hauteur de 3 mio CHF, dont 90% doivent être versés à la caisse fédérale conformément à l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF (RS 414.123). Il s'agit presque exclusivement de la revente de chaleur à distance à des tiers par l'ETH Zurich. Le montant versé à la caisse fédérale figure dans les charges de biens et services (cf. Explications, ch. 7).

Les autres prestations de services comprennent les prestations avec contrepartie, mais excluent les prestations scientifiques. Le PSI prévoit que près de la moitié des 43 mio CHF budgétés pour 2023 proviendront des services médicaux dispensés au Centre de protonthérapie, mais aussi des services fournis pour le démantèlement d'installations et l'élimination de déchets radioactifs issus d'activités médicales, industrielles et scientifiques ainsi que des services rendus à l'industrie et aux autorités en matière de radio-protection.

L'écart important entre le Budget 2023 et le Compte 2021 au niveau du poste Produits des immeubles est dû aux entités sous-consolidées du Domaine des EPF, celles-ci étant intégrées lors de l'établissement des comptes, mais pas lors de l'élaboration du budget. Les produits des immeubles de l'ETH Zurich comprennent en particulier les revenus de la location d'appartements aux professeurs invités et à la coopérative de logements pour étudiants WOKO à Zurich, ainsi que de la location de locaux à l'Université de Zurich et à la crèche.

Le montant à verser à la caisse fédérale lors de la cession à des tiers de l'usage de biens immobiliers propriété de la Confédération est déterminé au chapitre 4a (art. 33a à f) de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF et figure dans les charges de biens et services (cf. Explications, ch. 7).

Seul le PSI planifie des prestations propres inscrites à l'actif. La forte hausse (+12 mio CHF) par rapport au Budget 2022 est notamment due au projet SLS 2.0, pour lequel des investissements très élevés (36 mio CHF) sont prévus en 2023.

## 6 Charges de personnel

### Evolution des charges de personnel dans le Domaine des EPF

Les charges de personnel augmentent de 142 mio CHF (6%) par rapport au Budget 2022 pour s'établir à 2596 mio CHF. Les salaires du personnel sont en hausse de 116 mio CHF et les prestations de l'employeur de 27 mio CHF.

Le total des équivalents plein temps (EPT, hors apprenantes et apprenants) progressera de 620 EPT (+3%) à 20 803 (2022: 20 182 EPT). L'ETH Zurich prévoit 343 EPT supplémentaires et l'EPFL 219 par rapport au Budget 2022. La pandémie de coronavirus a fait planer une grande incertitude sur l'élaboration du Budget 2022. Malgré l'instabilité géopolitique actuelle, les prévisions de croissance pour 2023 sont désormais plus favorables, ce qui a un impact sur l'effectif du personnel. Le total des EPT correspond à près de 24 600 contrats de travail (CT) avec un taux d'occupation (TO) moyen de 84,6% (cf. Rapport de gestion 2021 du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF p. 100, fig. 17). En outre, les institutions du Domaine des EPF forment quelque 500 apprenantes et apprenants à différents métiers, un chiffre qui n'est pas compris dans le total des EPT.

La part des charges de personnel dans le total des charges d'exploitation du Budget 2023 s'élève à 66% (B 2022: près de 65%).

La hausse des charges de personnel tient compte du financement des postes supplémentaires ainsi que des mesures salariales, qui comprennent la compensation du renchérissement, les augmentations de salaire et le pilotage du système salarial (1,2% de la masse salariale du personnel soumis au système salarial est budgété pour les adaptations salariales individuelles en fonction des prestations et de l'expérience). Dans l'ensemble, le pilotage du système salarial devrait se traduire par des charges supplémentaires estimées à environ 14 mio CHF.

### Salaires du personnel

Comparé à l'année précédente, l'effectif du corps professoral augmente de +31 EPT à 916 EPT. Dans le Budget 2023, la plus forte hausse des postes à plein temps en termes absolus devrait concerner le personnel scientifique (+412 EPT à 12 808 EPT). Cette augmentation est corrélée au nombre vraisemblablement accru de projets de recherche réalisés et à l'avancement des projets en cours par rapport à 2022. La grande majorité de ces projets de recherche sont financés par des contributions de la Confédération à la recherche et par des coopérations avec l'économie privée.

Le personnel technique est lui aussi en hausse, avec 46 EPT de plus par rapport au Budget 2022 (2023: 3778 EPT), tout comme le personnel administratif, avec 132 EPT supplémentaires (2023: 3301 EPT). Ces progressions sont liées au support et au renforcement des infrastructures, tous deux nécessaires pour fournir des prestations académiques adéquates.

Fig.18: Autres produits

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	Δ B 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
Licences / brevets (IPSAS 9)	7	9	8	-1	-9
Ventes (IPSAS 9)	13	15	15	-0	-2
Remboursements	2	6	5	-0	-4
Autres prestations de services (IPSAS 9)	46	41	43	2	6
Produits des immeubles	36	13	14	1	9
Produits de la cession de l'usage de biens immobiliers de la Confédération	1	1	1	-0	-33
Bénéfices provenant de ventes d'actifs (immobilisations corporelles)	0	-	-	-	-
Inscription de prestations propres à l'actif	3	1	13	12	1200
Autres produits divers	19	35	35	-	0
<b>Autres produits</b>	<b>127</b>	<b>121</b>	<b>135</b>	<b>14</b>	<b>12</b>

Fig.19: Charges de personnel

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	Δ B 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
Corps professoral	218	225	234	8	4
Personnel scientifique	982	979	1043	64	7
Personnel technique et administratif, apprenantes et apprenants, stagiaires	825	812	858	45	6
APG, SUVA et autres remboursements	-11	-9	-10	-1	14
<b>Salaires du personnel</b>	<b>2014</b>	<b>2007</b>	<b>2123</b>	<b>116</b>	<b>6</b>
Assurances sociales AVS / AC / AI / APG / Amat	130	128	137	9	7
Charges de prévoyance nettes	221	250	266	17	7
Neutralisation de la variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	24	-	-	-	-
Assurance-maladie et accident SUVA (AP, ANP, indemn. journ.)	8	10	11	1	5
Contribution de l'employeur à la caisse d'allocations familiales (CAF / LAFam)	31	28	29	1	4
<b>Assurances sociales et charges de prévoyance</b>	<b>414</b>	<b>416</b>	<b>442</b>	<b>27</b>	<b>6</b>
Autres prestations de l'employeur	0	1	1	-	-2
Personnel temporaire	7	9	7	-2	-21
Variation des provisions pour heures supplémentaires et vacances	-2	-	-	-	-
Variation des provisions pour primes de fidélité futures	-3	-	-	-	-
Autres charges de personnel	19	22	22	1	4
<b>Charges de personnel</b>	<b>2451</b>	<b>2455</b>	<b>2596</b>	<b>142</b>	<b>6</b>

Fig.20: Charges de personnel selon l'origine des fonds

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	Δ B 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
Financement fédéral (contribution financière de la Confédération)	1740	1716	1831	115	7
Contributions à la recherche / mandats de recherche de la Confédération et de tiers, dons	687	738	765	27	4
<b>Charges de personnel selon l'origine des fonds</b>	<b>2426</b>	<b>2455</b>	<b>2596</b>	<b>142</b>	<b>6</b>



Fig. 21: Financement des postes à plein temps (EPT) selon l'origine des fonds

Groupes de fonctions		Corps professoral	Personnel scientifique	Personnel technique	Personnel administratif	Total EPT
<b>Origine des fonds</b>						
<b>Financement fédéral</b> Contribution financière de la Confédération	C 2021	778	6 087	3 046	2 853	12 764
	B 2022	804	6 131	3 041	2 814	12 790
	B 2023	828	6 322	3 080	2 922	13 152
	Δ 2022 / 2023	25	191	38	108	362
<b>Fonds de tiers (contributions à la recherche, etc.)</b> Encouragement de la recherche (FNS, Innosuisse), recherche sectorielle, UE-PCRD	C 2021	31	4 350	263	81	4 725
	B 2022	36	4 465	271	111	4 883
	B 2023	36	4 501	274	86	4 898
	Δ 2022 / 2023	0	36	3	-24	15
Recherche axée sur l'économie, dons / legs	C 2021	46	1 836	414	285	2 580
	B 2022	45	1 801	419	244	2 510
	B 2023	51	1 985	424	293	2 753
	Δ 2022 / 2023	6	185	5	48	244
<b>Total</b>	C 2021	855	12 273	3 722	3 220	20 069
	B 2022	885	12 397	3 732	3 169	20 182
	B 2023	916	12 808	3 778	3 301	20 803
	Δ 2022 / 2023	31	412	46	132	620

Les chiffres ne comprennent pas les apprenantes et apprenants ni les stagiaires (2021: 465 EPT)

Fig. 22: Charges de biens et services

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	Δ B 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
Matériel et marchandises	159	145	171	25	17
Locaux	333	320	293	-27	-9
Energie	68	66	75	9	13
Informatique	104	104	110	6	6
Services de consultance, expertises, exposés tenus par des personnes invitées	79	99	97	-1	-1
Bibliothèque	30	32	30	-1	-5
Autres charges d'exploitation	120	165	152	-13	-8
<b>Charges de biens et services</b>	<b>893</b>	<b>931</b>	<b>928</b>	<b>-3</b>	<b>-0</b>



Les mesures salariales comprennent la compensation du renchérissement et les adaptations individuelles comme l'augmentation du salaire réel ou les composantes salariales liées aux prestations, qui font partie du pilotage du système salarial. Les prévisions (état en mars 2022) tablent jusqu'en 2023 sur un renchérissement annuel positif (2022: 1,9%; 2023: 0,7%). Le groupe d'experts du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) prévoit pour 2022 une croissance de 2,8% (état en mars 2022). Le SECO mentionne dans ce contexte que la situation épidémiologique s'est améliorée plus vite que prévu, mais que la hausse du renchérissement et la guerre en Ukraine freinent la reprise. Une croissance de 2,0% est toujours attendue pour 2023. La guerre en Ukraine est une source de risques importants pour la conjoncture mondiale.

### Cotisations de l'employeur

Le Domaine des EPF utilise les données de l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour calculer les cotisations de l'employeur. Le taux recommandé pour 2023 reste inchangé à 21,55% de la masse salariale déterminante (salaires du personnel) et couvre l'ensemble des cotisations de l'employeur. Les engagements nets et les charges nettes de prévoyance ne sont pas inscrits au budget selon les critères d'IPSAS 39. Pour pouvoir comparer avec le budget, il faut neutraliser les opérations concernant IPSAS 39 dans le Compte 2021 (C 2021: effet de 24 mio CHF).

Les charges supplémentaires budgétées en 2023 pour les cotisations de l'employeur sont directement liées à l'évolution du nombre de postes.

### Financement des postes

La très grande majorité des 20 803 EPT prévus seront financés par la Confédération au moyen du financement fédéral (env. 63%). En tenant compte de l'aide indirecte par la Confédération au travers des contributions à la recherche, des deux organes d'encouragement, de la recherche sectorielle et des contributions de l'UE, la Confédération finance directement ou indirectement près de 90% des charges de personnel et des postes à plein temps (B 2023: 86,8%; B 2022: 87,6%).

## 7 Charges de biens et services

Avec un montant de 928 mio CHF (B 2022: 931 mio CHF), les charges de biens et services se maintiennent au niveau du Budget 2022.

Les charges de matériel et de marchandises incluent aussi les immobilisations corporelles ne pouvant figurer à l'actif (B 2023: 46 mio CHF; B 2022: 34 mio CHF), qui englobent les installations d'une valeur inférieure au seuil déterminant l'inscription à l'actif, soit 10 000 CHF par objet.

Dans les coûts des locaux, 195 mio CHF sont imputables aux charges de loyers pour l'utilisation d'immeubles de la Confédération (B 2022: 202 mio CHF). Le total équivaut à la contribution de la Confédération aux loyers figurant dans les produits (cf. Explications sur le compte de résultat, ch. 1 p. 24). Les charges de loyers externes sont budgétées pour 2023 à hauteur de 45 mio CHF (B 2022: 52 mio CHF) et concernent surtout les surfaces locatives de l'ETH Zurich (32 mio CHF), de l'EPFL (9 mio CHF) et de l'Empa (2 mio CHF). En 2023, les coûts prévus pour les locaux baissent de 27 mio CHF au total par rapport à la planification pour 2022 (contribution aux loyers – 6 mio CHF, charges de loyers externes – 8 mio CHF, nettoyage et surveillance + 2 mio CHF, frais d'entretien, de réparation et de maintenance – 15 mio CHF).

Le niveau des charges de biens et services est aussi influencé par les objectifs écologiques et énergétiques. Le Rapport de gestion du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF rend compte des activités et fournit des indications sur la consommation des ressources, avec les chiffres-clés correspondants. L'efficacité énergétique s'améliore conformément à l'Objectif stratégique 8 (Gestion immobilière et développement durable) du Conseil fédéral, à la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, au train de mesures sur le climat du Conseil fédéral pour l'administration fédérale ainsi qu'à la convention d'objectifs conclue dans le cadre de l'EEC (Exemplarité Energie et Climat, objectif d'augmentation de l'efficacité de 9% d'ici à 2030). Des coûts énergétiques de 75 mio CHF (+ 9 mio CHF par rapport au Budget 2022) sont prévus pour 2023.

Les autres charges d'exploitation sont en baisse par rapport à ce qui avait été planifié en 2022, notamment du fait que les frais sont estimés à un niveau inférieur (B 2022: 66 mio CHF; B 2023: 52 mio CHF).

Le montant à verser à la caisse fédérale lors de la cession à des tiers de l'usage de biens immobiliers propriété de la Confédération (art. 33a à f de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF) et lors de la vente d'énergie (art. 2b de la même ordonnance) figurent dans les autres charges d'exploitation. Il est estimé à 1 mio CHF pour la cession de l'usage de biens immobiliers à des tiers et à 3 mio CHF pour la vente d'énergie.

## 8 Amortissements

Le volume d'amortissements budgété augmente de 27 mio CHF par rapport à 2022 et s'élève à 286 mio CHF (+10%). Comparé à l'année précédente, l'ETH Zurich table pour 2023 sur une forte augmentation des amortissements due aux investissements dans le super-calculateur HPCN-24. Au PSI, la hausse provient des aménagements par le locataire, dus entre autres à la mise à niveau de la SLS 2.0. Les amortissements progressent également dans les autres institutions, sauf à l'Eawag.

Le volume élevé des investissements effectués ces dernières années dans les immobilisations corporelles meubles et immeubles appartenant au Domaine des EPF continue d'induire des amortissements eux aussi conséquents. Par le passé, le total des investissements dans les immobilisations corporelles appartenant au Domaine des EPF (300 mio CHF en moyenne) dépassait le taux d'amortissement annuel. Cette situation se reflète aussi dans la hausse des valeurs d'acquisition des immobilisations corporelles (C 2021: 4829 mio CHF; C 2020: 4618 mio CHF).

## 9 Charges de transfert

Les charges de transfert comprennent pour une large part les contributions allouées de manière centralisée par le Conseil des EPF, puis versées ou transférées en cours d'exercice aux instances concernées au sein du Domaine des EPF ou à des tiers. Elles englobent les ressources consacrées aux projets stratégiques du Domaine des EPF dans l'enseignement et la recherche, qui sont attribuées en cours d'année aux entités du Domaine des EPF (transfert de fonds). Il s'agit principalement des fonds dédiés aux grands axes stratégiques, qui se montent à 29 mio CHF, et pour la première fois de 13 autres mio CHF alloués aux initiatives conjointes (*Joint Initiatives, JI*) récemment lancées dans le cadre des priorités stratégiques du Domaine des EPF. Ces initiatives conjointes sont de vastes collaborations à long terme limitées dans le temps, qui impliquent au moins deux institutions du Domaine des EPF et portent sur une ou plusieurs priorités stratégiques. Une coopération avec des partenaires externes n'est pas exclue. Les fonds pour 2023 concernent des initiatives relevant de deux priorités stratégiques, à savoir «Energie, climat et durabilité de l'environnement» ainsi que «Engagement et dialogue avec la société».

## 10 Résultat financier

Le placement de fonds s'effectue selon la convention passée entre l'AFF et le Conseil des EPF sur les relations de trésorerie entre l'AFF et le Domaine des EPF. Les directives de placement se fondent sur l'art. 34c, al. 2, de la Loi sur les EPF et ont servi de référence aux deux EPF et aux quatre établissements de recherche pour définir leur propre stratégie de placement. Chaque année, les deux EPF et les quatre établissements de recherche rédigent en outre à l'intention du Conseil des EPF un rapport sur les placements, conformément au chapitre 4 des directives de placement du Conseil des EPF. L'évolution du marché pour les mandats de gestion de fortune est considérée comme défensive et budgétée en conséquence.

Fig.23: Amortissements

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	Δ B 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
<b>Amortissements</b>	<b>266</b>	<b>260</b>	<b>286</b>	<b>27</b>	<b>10</b>

Fig.24: Charges de transfert

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	Δ B 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
Bourses et autres contributions aux étudiants et doctorants	22	21	22	0	1
Contributions à des projets de recherche <sup>1</sup>	21	62	72	10	16
Financement du démantèlement de l'accélérateur de particules <sup>1</sup>		11	11	–	–
Autres charges de transfert <sup>1</sup>	13	25	20	– 5	– 21
<b>Charges de transfert</b>	<b>56</b>	<b>120</b>	<b>124</b>	<b>5</b>	<b>4</b>

<sup>1</sup> C 2021: sans charges de transfert au sein du Domaine des EPF

Fig.25: Résultat financier

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	Δ B 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
Produits des intérêts	3	0	0	0	15
Produits des participations	6	0	1	0	– 19
Réévaluation de la valeur vénale des placements financiers	31	–	–	–	–
Bénéfices de change	9	2	2	–	–
Autres produits financiers	0	2	2	– 0	– 3
<b>Produits financiers</b>	<b>49</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>9</b>
Charges d'intérêts	9	1	1	– 0	– 29
Autres charges de financement liées à l'acquisition de capital	–	–	–	–	–
Réévaluation de la juste valeur des placements financiers	4	–	–	–	–
Pertes de change	9	2	2	–	–
Correction de valeur sur prêts et dépôts à terme	0	–	–	–	–
Autres charges financières	1	3	4	1	32
<b>Charges financières</b>	<b>23</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>11</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>26</b>	<b>– 1</b>	<b>– 2</b>	<b>– 0</b>	<b>20</b>

# Synthèse pluriannuelle

Fig. 26: Evolution du total des produits dans le Domaine des EPF

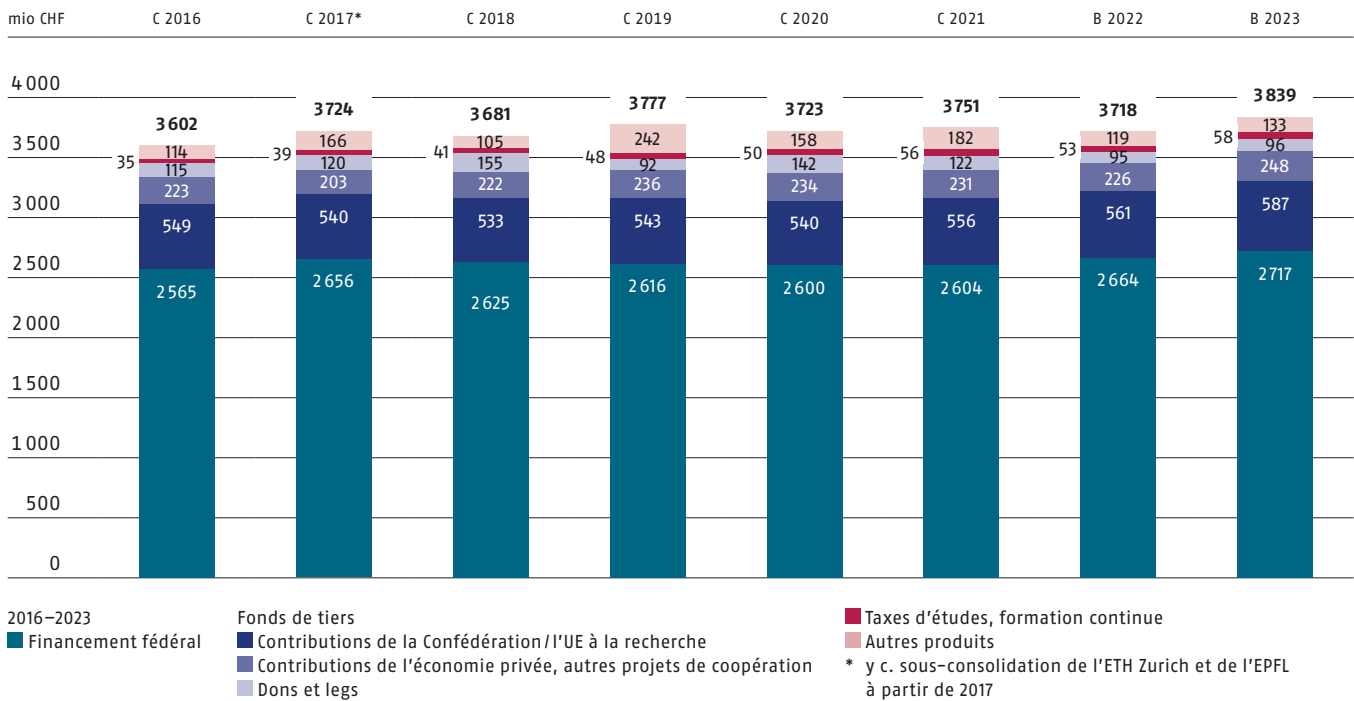


Fig. 27: Evolution du total des charges dans le Domaine des EPF

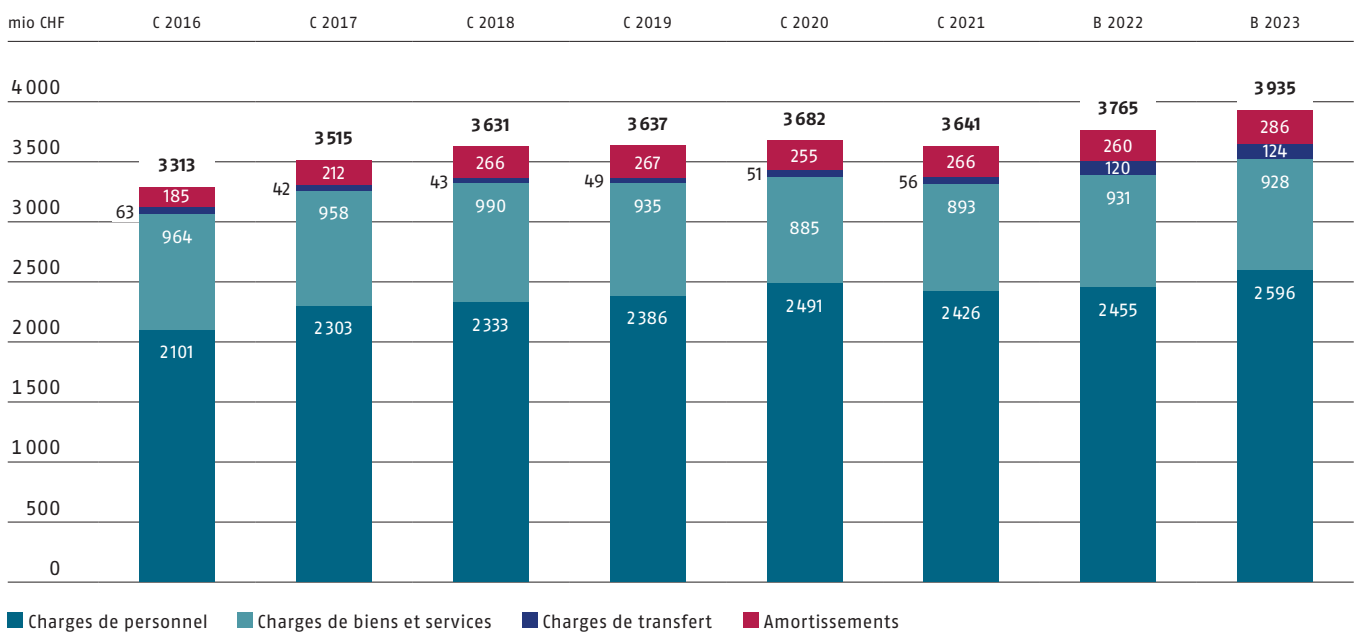
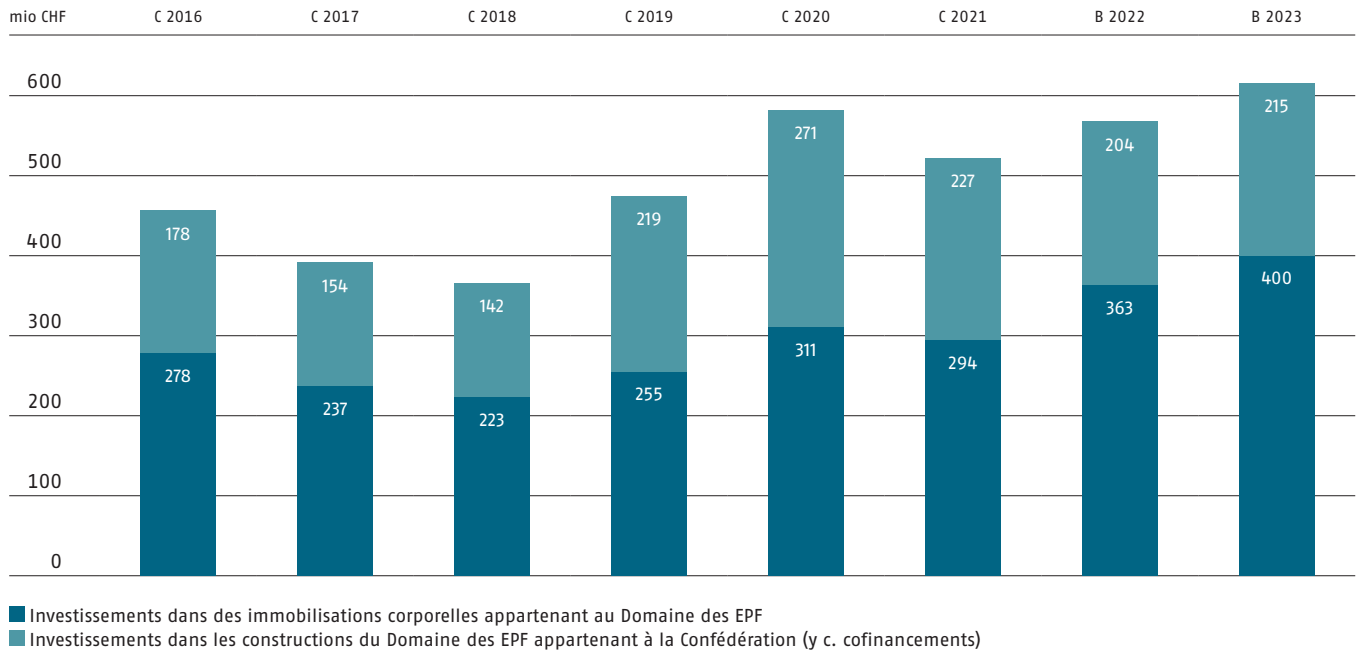


Fig.28: Evolution du total des investissements dans le Domaine des EPF



# Rapports sectoriels 2023

## ETH Zurich

### Produits

En 2023, l'ETH Zurich table sur un financement fédéral de 1335 mio CHF, qui est sa principale source de financement et représente 72% des produits d'exploitation. Ce montant est en hausse de 9 mio CHF, soit 0,7%, par rapport au Budget 2022.

L'évolution des contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques est très incertaine. Les effets à long terme de la pandémie de coronavirus restent difficiles à évaluer, tout comme les répercussions liées à l'exclusion de la Suisse d'Horizon Europe. Compte tenu des mesures transitoires du SEFRI concernant Horizon Europe, l'ETH Zurich s'attend à ce que les produits budgétés pour 2023 proviennent non plus de l'UE mais du FNS. S'agissant des contributions à la recherche de la Confédération (recherche sectorielle), des fluctuations considérables ont été constatées par le passé. Pour 2023, l'ETH Zurich table sur des produits à hauteur de la valeur effective de 2021, soit nettement supérieurs au montant budgété pour 2022. Elle prévoit en outre de nouveaux dons d'un montant de 70 mio CHF, qui sont toutefois sujets à des fluctuations et donc difficiles à planifier.

### Charges

S'appuyant sur son expertise, l'ETH Zurich met l'accent pendant la période de planification 2021–2024 sur quatre champs d'action stratégiques: Données et information, Santé et médecine, Matériaux et technologies de fabrication ainsi que Responsabilité et durabilité. Ces secteurs offrent des possibilités non seulement pour la recherche fondamentale sans préjugés de résultats et la recherche appliquée, mais aussi pour de nouveaux programmes d'enseignement. La pandémie de coronavirus, la crise climatique et la guerre en Ukraine ont clairement montré qu'en procédant à des investissements dans des disciplines porteuses, l'ETH Zurich est en mesure de contribuer rapidement à l'élaboration de solutions pertinentes en situation de crise.

L'ETH Zurich continue à développer son portefeuille d'activités en tenant compte des évolutions à venir. En 2023, elle consolidera les quatre champs d'action évoqués précédemment en nommant une vingtaine de professeures et professeurs. Par ailleurs, l'Ecole réexamine en permanence son offre de cours et l'adapte aux besoins de la société et de l'économie. En collaboration avec l'Université de Zurich, elle proposera ainsi dès l'automne 2022 un nouveau cursus de master en *Brain Sciences* et développera son programme de formation continue académique, dont le MAS *Future Technologies*, avec ses partenaires de la Ligue IDEA. Avec l'Université de Cambridge, l'ETH Zurich poursuivra le développement du *Center for the Origin and Prevalence of Life*, un centre interdisciplinaire fondé en 2022.

Le projet de développement organisationnel *rETHink* porte ses fruits: le soutien en matière de gestion du personnel et de conduite apporté aux professeures et professeurs ainsi qu'à d'autres cadres a été renforcé. Un concept de *Life-Long Learning* pour

l'ensemble du personnel et une stratégie en matière de diversité sont en cours d'élaboration. Les processus actuels de recours et de gestion des conflits sont optimisés et assortis de mesures de prévention, en collaboration avec toutes les parties impliquées.

Dans le cadre de sa stratégie «zéro net», l'ETH Zurich ajoute un champ de sondes terrestres à son réseau anergie sur le campus du Höggerberg, ce qui permettra d'économiser près de 1500 tonnes de CO<sub>2</sub> supplémentaires par an (jusqu'à 10 000 tonnes au total par an) et de réduire significativement les besoins en gaz. Des installations photovoltaïques seront placées sur les toits qui permettent pour assurer l'exploitation des immeubles de l'Ecole.

La forte attractivité de l'ETH Zurich en tant que pôle de formation et de recherche a entraîné une croissance importante de l'effectif étudiant (+75% depuis 2017) et des chaires d'enseignement (+43% depuis 2017). D'ici à 2025 et au-delà, l'ETH Zurich prévoit une nouvelle augmentation de la population étudiante d'env. 20%.

Vu les répercussions probables de la pandémie et de la guerre en Ukraine, l'Ecole a soumis l'ensemble des projets envisagés à un examen rigoureux, (re)défini ses priorités pour la planification des professorats et adapté sa planification immobilière en profondeur. La forte inflation, les difficultés et retards de livraison touchant le matériel de haute technologie et les produits (semi-)finis, les fluctuations importantes des prix de l'énergie ainsi que les éventuelles restrictions de voyage pour les projets internationaux sont source d'incertitude dans la planification de l'utilisation des fonds.

En 2023, les charges de personnel progresseront en raison, d'une part, de la croissance attendue des EPT (près de 300 EPT entre fin 2021 et fin 2023) et, d'autre part, d'une augmentation des frais de personnel d'ordre structurel (mesures salariales). Dans ce contexte, il faut notamment s'attendre à une compensation du renchérissement plus élevée que les années précédentes (prévisions de renchérissement actuelles pour 2022: 2%). En raison de la pandémie, l'ETH Zurich prévoyait dans son Budget 2022 une croissance modérée des EPT, qui est aujourd'hui considérée comme trop faible.

Les charges de biens et de services auront tendance à augmenter (p. ex. coûts énergétiques, augmentation des projets financés par des fonds de tiers), mais d'autres facteurs (baisse des coûts des locaux pour les immeubles de la Confédération et inscription ultérieure à l'actif lors de la clôture de projets de construction de longue durée) entraînent un recul des charges par rapport au Budget 2022 et au Compte 2021. Certaines acquisitions envisagées pour le nouveau supercalculateur sont reportées en raison de problèmes de livraison, et les investissements planifiés en 2023 au CSCS de Lugano atteignent près de 90 mio CHF (y c. fonds de tiers). La mise en service du supercalculateur prévue en 2023 entraînera des amortissements plus élevés. Les principaux aménagements par le locataire concerneront les nouvelles constructions et les aménagements du bâtiment de physique sur le campus du Höggerberg.

Fig. 29: Compte de résultat 2021–2023 ETH Zurich

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	ΔB 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	1176	1209	1222	13	1
Contribution aux loyers	134	117	114	-4	-3
<b>Financement fédéral</b>	<b>1310</b>	<b>1326</b>	<b>1335</b>	<b>9</b>	<b>1</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>36</b>	<b>34</b>	<b>37</b>	<b>4</b>	<b>10</b>
Fonds national suisse (FNS)	135	137	148	11	8
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	18	24	20	-4	-17
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	36	27	36	9	33
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	81	76	71	-5	-7
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	61	61	63	2	3
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	34	33	35	2	6
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>366</b>	<b>358</b>	<b>373</b>	<b>15</b>	<b>4</b>
<b>Dons et legs</b>	<b>89</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres produits</b>	<b>37</b>	<b>42</b>	<b>40</b>	<b>-2</b>	<b>-5</b>
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>1837</b>	<b>1829</b>	<b>1855</b>	<b>26</b>	<b>1</b>
Charges de personnel <sup>1</sup>	1199	1202	1261	59	5
Charges de biens et services <sup>2</sup>	476	496	478	-18	-4
Amortissements	101	112	131	19	17
Charges de transfert	27	29	29	-	-
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1803</b>	<b>1839</b>	<b>1899</b>	<b>60</b>	<b>3</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>34</b>	<b>-10</b>	<b>-44</b>	<b>-34</b>	<b>342</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises	27	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>94</b>	<b>-10</b>	<b>-44</b>	<b>-34</b>	<b>342</b>
<sup>1</sup> dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	-13	-	-		
<sup>2</sup> dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	134	117	114	-4	-3

Fig. 30: Investissements 2021–2023 ETH Zurich

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	ΔB 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	67	72	63	-9	-13
Immobilisations corporelles meubles	87	133	163	30	23
Immobilisations incorporelles	2	-	-	-	-
<b>Investissements dans des immobilisations corporelles / incorporelles appartenant au Domaine des EPF*</b>	<b>156</b>	<b>205</b>	<b>226</b>	<b>21</b>	<b>10</b>
<b>Investissements (vue d'ensemble): Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**</b>	<b>140</b>	<b>120</b>	<b>125</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
<b>Total des investissements ETH Zurich</b>	<b>296</b>	<b>325</b>	<b>351</b>	<b>26</b>	<b>8</b>

\* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

\*\* Financés par le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134)

## EPFL

### Produits

L'EPFL prévoit pour 2023 des produits d'exploitation à hauteur de 1116,6 mio CHF. Le financement fédéral de 746,1 mio CHF représente 66,8% de ces produits, en hausse de 15,8 mio CHF (+2,2%) par rapport au Budget 2022.

A cela s'ajoutent 370,5 mio CHF au titre de financements de tiers (33,2% du total des produits), qui se composent de contributions à la recherche, de mandats de recherche et de prestations de services scientifiques (27,1%), des taxes d'études et de formation continue (1,6%), de dons et de legs (2,3%) ainsi que d'autres produits d'exploitation (2,2%, comprenant les revenus de licences et de brevets). Cette proportion élevée de fonds de tiers, qui s'est stabilisée autour de 33% au fil des années, même lors de périodes difficiles, reflète le dynamisme académique de l'EPFL et sa capacité à développer de nouveaux projets tout en acquérant les financements de tiers pour les réaliser.

### Charges

*L'enseignement est au premier plan des priorités de l'EPFL*

La formation bachelor poursuit l'objectif de donner aux étudiantes et étudiants une base polytechnique solide. Dans le master, l'accent est mis sur l'apprentissage par les travaux pratiques au travers de projets interdisciplinaires, encadrés au sein des *Discovery Learning Labs* (DLL). Un autre objectif d'enseignement est de former les scientifiques, les ingénieures et ingénieurs et les architectes de demain aux sciences du climat et aux solutions de lutte contre le changement climatique. Concernant les sciences de l'apprentissage et de l'éducation, l'initiative *BeLEARN* avec le canton de Berne crée un centre de compétences suisse dans les sciences de l'éducation et autour de la numérisation de la formation. Le programme doctoral conjoint avec l'ETH Zurich en *Learning Sciences*, initié en 2022, donnera le coup d'envoi de la formation d'une première volée de spécialistes dans ce domaine. L'EPFL continuera de renforcer ses écoles doctorales, en particulier en dotant ses étudiantes et étudiants des compétences transversales nécessaires à leur future vie professionnelle. Enfin, dès 2023, une nouvelle impulsion sera donnée à la formation continue avec la démarche L3 (*Life-Long Learning*), élargissant l'offre de l'Ecole.

*Recherche: L'accent continue d'être mis sur six axes stratégiques*

Dans les sciences fondamentales notamment, l'Ecole alloue de nouvelles ressources à la science et l'ingénierie quantique: six professeurs et professeurs supplémentaires ont été recrutés depuis 2020, un nouveau master débute en septembre 2022 et des collaborations sont mises en place en Suisse romande, avec l'UniGE en particulier. Parallèlement, les études préparatoires pour l'*Advanced Science Building*, un bâtiment destiné à la science expérimentale et dédié à la recherche exigeant une résolution à l'échelle nanométrique, se poursuivront en 2023. Les sciences et technologies de la santé sont un autre axe prioritaire de l'Ecole. Ainsi, le démarrage du chantier du bâtiment Sciences de la vie de l'UNIL en 2023 sera une étape importante pour l'EPFL, qui y hébergera le Centre

d'Imagerie Dubochet. L'initiative Neuro-X consiste à regrouper des laboratoires actifs dans les neurosciences, les neurotechnologies et la neurocomputation au sein d'un même institut et d'une section d'enseignement unique. Un nouveau master dans ce domaine démarre en septembre 2022, tandis que trois professeures et professeurs supplémentaires entameront leurs activités en 2023.

Afin de développer et de renforcer les liens entre l'Ecole, les start-up et les grandes entreprises, la Vice-présidence pour l'innovation poursuit plusieurs programmes dédiés au transfert technologique: *EPFLLeaders4impact*, financé par l'Union européenne et unique en Europe, soutient les chercheuses et chercheurs apportant des solutions innovantes dans le cadre des objectifs de développement durable des Nations Unies. Les entreprises peuvent bénéficier du programme *K-NOVA* pour développer des synergies avec le milieu universitaire de l'EPFL et innover. Les étudiantes et étudiants qui créent une start-up peuvent faire appel à l'accélérateur *Blaze* afin de porter leur projet d'entreprise jusqu'à la phase commerciale. Par ailleurs, un projet d'extension du parc d'innovation est en cours pour répondre à la demande croissante des entreprises et des start-up.

Enfin, l'EPFL a engagé sa transformation responsable. Des projets structurants sont initiés afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, en particulier grâce au développement des énergies renouvelables, à la révision de la politique de voyages professionnels et à la stratégie 2020-2030 sur l'alimentation. Par ailleurs, des mesures destinées à faire évoluer la culture sur les campus sont mises en place pour le bien-être de la communauté EPFL: soutien et accompagnement pour toute situation pouvant survenir lors de la vie étudiante (harcèlement, discrimination, etc.), soutien aux carrières duales, promotion des carrières scientifiques auprès des étudiantes, promotion des sciences dans les collèges et les gymnases.

Les hypothèses-clés pour les charges de personnel sont le recrutement de professeures et professeurs supplémentaires d'ici à 2023 (croissance du corps professoral de trois personnes par an en plus du remplacement de personnes sortantes), ainsi qu'une augmentation générale des salaires de 0,8% en 2023 pour tenir compte du renchérissement. Les charges de personnel portées aux Budgets 2022 et 2023 ne peuvent pas être comparées à celles de 2021 puisque les hypothèses budgétaires n'incluent pas les ajustements, souvent significatifs, des charges de prévoyance selon la norme IPSAS 39. Les facultés ont prévu d'utiliser 30 mio CHF de réserves notamment pour lancer de nouveaux projets de recherche et anticiper le recrutement de professeures et professeurs supplémentaires, ce qui explique l'augmentation significative des charges de personnel ainsi que de biens et services.



Fig. 31: Compte de résultat 2021–2023 EPFL

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	ΔB 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	673	681	698	17	3
Contribution aux loyers	56	49	48	-2	-3
<b>Financement fédéral</b>	<b>730</b>	<b>730</b>	<b>746</b>	<b>16</b>	<b>2</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>-1</b>	<b>-3</b>
Fonds national suisse (FNS)	97	98	114	16	16
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	11	15	13	-3	-18
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	17	14	18	4	28
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	62	61	60	-1	-2
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	50	48	54	6	13
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	44	32	44	13	40
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>281</b>	<b>269</b>	<b>303</b>	<b>34</b>	<b>13</b>
<b>Dons et legs</b>	<b>33</b>	<b>23</b>	<b>25</b>	<b>2</b>	<b>9</b>
<b>Autres produits</b>	<b>50</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>-1</b>	<b>-4</b>
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>1113</b>	<b>1066</b>	<b>1117</b>	<b>50</b>	<b>5</b>
Charges de personnel <sup>1</sup>	707	715	787	72	10
Charges de biens et services <sup>2</sup>	248	255	263	8	3
Amortissements	78	62	64	1	2
Charges de transfert	27	22	26	4	18
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1060</b>	<b>1054</b>	<b>1139</b>	<b>85</b>	<b>8</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>52</b>	<b>12</b>	<b>-23</b>	<b>-35</b>	<b>-288</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-6</b>	<b>-1</b>	<b>-2</b>	<b>-1</b>	<b>36</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises	-	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>46</b>	<b>11</b>	<b>-25</b>	<b>-36</b>	<b>-330</b>
<sup>1</sup> dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	-7	-	-		
<sup>2</sup> dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	56	49	48	-2	-3

Fig. 32: Investissements 2021–2023 EPFL

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	ΔB 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	5	-	-	-	-
Immobilisations corporelles meubles	66	68	71	3	4
Immobilisations incorporelles	1	1	2	1	200
<b>Investissements dans des immobilisations corporelles / incorporelles appartenant au Domaine des EPF*</b>	<b>71</b>	<b>69</b>	<b>73</b>	<b>4</b>	<b>6</b>
<b>Investissements (vue d'ensemble): Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**</b>	<b>39</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	<b>-1</b>	<b>-2</b>
<b>Total des investissements EPFL</b>	<b>110</b>	<b>101</b>	<b>105</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

\* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

\*\* Financés par le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134)

## PSI

### Produits

Le PSI table pour 2023 sur des produits d'exploitation de 461,8 mio CHF. La majeure partie (331,2 mio CHF) est issue du financement fédéral, qui se compose de la contribution financière (315,0 mio CHF) et de la contribution aux loyers (16,2 mio CHF). Pour compléter le financement fédéral, le PSI table en 2023 sur un montant de 130,6 mio CHF provenant d'autres sources de financement.

Les contributions de la Confédération à la recherche obtenues sur concours, qui proviennent du FNS, d'Innosuisse et de la recherche sectorielle ainsi que de la participation aux UE-PCRD totalisent 40,0 mio CHF et représentent une source de financement notable. Les contributions à la recherche provenant de l'économie privée, des cantons et des communes ainsi que d'organisations internationales devraient atteindre 27,0 mio CHF, soit quelque 3 mio CHF de plus que l'an dernier. Le PSI s'attend à des produits d'environ 47,4 mio CHF grâce aux licences et aux prestations de services scientifiques. Les sources de revenus restantes sont les dons, le sponsoring, les taxes administratives et les finances de cours du centre de formation du PSI, ainsi que des prestations propres inscrites à l'actif de 13,0 mio CHF.

Le PSI estime les investissements dans les constructions de la Confédération à 25,8 mio CHF. Sur ce montant, 14,5 mio CHF sont prévus au titre de contribution de base aux investissements dans les constructions du Domaine des EPF et 11,3 mio CHF proviennent des fonds spéciaux alloués par la Confédération pour le financement du démantèlement de ses installations nucléaires.

### Charges

Le PSI table pour 2023 sur des charges d'exploitation de 461,4 mio CHF, qui sont en grande partie constituées de charges de personnel (283,4 mio CHF). Le financement fédéral permet de couvrir 67,6% des charges de personnel. Les charges de biens et services passeront à 103,0 mio CHF, en progression de près de 7% par rapport à l'an dernier. Une part importante des coûts d'exploitation, qui sont en augmentation, est imputable à l'achat d'énergie.

Dans sa planification immobilière pour 2023, le PSI signale des investissements dans des projets concernant des immeubles appartenant à la Confédération, à savoir le *Quantum Matter and Materials Discovery Center* (QMMC) sur le site Ouest du PSI, l'extension du stockage intermédiaire des déchets MIR pour le compte de la Confédération et la construction de la nouvelle crèche «Kiwi». La construction du QMMC et les investissements supplémentaires dans des instruments de laboratoire ont pour objectif le regroupement et l'extension des compétences existant au PSI dans les technologies quantiques, notamment les activités de recherche liées au développement et à la caractérisation de nouveaux matériaux. Le total des coûts de ce projet se chiffre à 17 mio CHF, dont 9 mio CHF sont alloués par le Conseil des EPF.

Des investissements dans des immobilisations corporelles du PSI de l'ordre de 75,0 mio CHF sont prévus pour 2023. La mise à niveau de la SLS (SLS 2.0) est de loin le projet le plus coûteux en termes d'investissements, avec un total de 129 mio CHF entre 2021 et 2024. Selon la planification actuelle, une étape cruciale sera franchie à l'automne 2023 lorsque les activités sur la SLS seront interrompues (début de la «*dark period*») pour permettre le renouvellement de l'anneau de stockage d'électrons, de l'infrastructure de données et de trois lignes de faisceau considérées comme prioritaires. Par ailleurs, il s'agira aussi de poursuivre les travaux de planification en vue de la mise à niveau progressive des autres faisceaux de lumière afin de les modifier en fonction des nouvelles possibilités offertes par la SLS 2.0.

L'achèvement de l'aménagement des stations d'expérimentation sur les lignes ARAMIS et ATHOS du SwissFEL en 2023 bénéficiera d'investissements d'env. 4 mio CHF. L'élargissement à bientôt cinq stations d'expérimentation permettra d'augmenter sensiblement les capacités à la disposition des différents groupes d'utilisatrices et utilisateurs pour les besoins de leurs recherches et aussi d'intégrer de nouveaux domaines d'application liés notamment à la biologie structurale, à l'étude de processus ultra-rapides dans des corps solides ou encore à la caractérisation de composantes pour les technologies quantiques.

Parmi les projets thématiques lancés récemment par le PSI et dédiés à la recherche énergétique en 2023, citons entre autres le développement de technologies de décarbonation durables, le stockage saisonnier d'énergies renouvelables, la recherche sur les carburants synthétiques pour les avions ainsi que la modélisation et l'étude comparative des systèmes énergétiques. Grâce à ses activités de recherche fondamentale et appliquée, le PSI apporte une importante contribution à la résolution des enjeux de politique énergétique et climatique de la Suisse.

Les ressources investies permettront de renforcer de façon ciblée la compétitivité internationale des grandes installations de recherche du PSI ainsi que les grands axes de recherche identifiés dans son Plan de développement 2021–2024. Dès 2023, l'accent sera aussi mis sur la réalisation de deux projets retenus lors du premier appel à propositions concernant les initiatives conjointes menées à l'échelle du Domaine des EPF dans le cadre des priorités stratégiques Energie, climat et durabilité de l'environnement ainsi que Engagement et dialogue avec la société.

Fig. 33: Compte de résultat 2021–2023 PSI

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	ΔB 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	314	317	315	-2	-1
Contribution aux loyers	19	17	16	-1	-4
<b>Financement fédéral</b>	<b>333</b>	<b>334</b>	<b>331</b>	<b>-3</b>	<b>-1</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>2</b>	<b>1,2</b>	<b>2,5</b>	<b>1,3</b>	<b>108</b>
Fonds national suisse (FNS)	16	18	18	-	-
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	1	4	3	-1	-14
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	11	12	12	-	-
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	9	8	7	-1	-13
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	13	15	13	-2	-13
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	14	9	14	5	56
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>63</b>	<b>66</b>	<b>67</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Dons et legs</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres produits</b>	<b>52</b>	<b>42</b>	<b>60</b>	<b>18</b>	<b>44</b>
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>450</b>	<b>444</b>	<b>462</b>	<b>18</b>	<b>4</b>
Charges de personnel <sup>1</sup>	268	277	283	6	2
Charges de biens et services <sup>2</sup>	102	97	103	6	7
Amortissements	69	67	73	6	9
Charges de transfert	2	1	2	1	77
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>442</b>	<b>442</b>	<b>461</b>	<b>20</b>	<b>5</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>9</b>	<b>1,7</b>	<b>0,4</b>	<b>-1,3</b>	<b>-77</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>135</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises	1	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>-1</b>	<b>-51</b>
<sup>1</sup> dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	-2	-	-		
<sup>2</sup> dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	19	17	16	-1	-4

Fig. 34: Investissements 2021–2023 PSI

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	ΔB 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	4	6	5	-1	-17
Immobilisations corporelles meubles	39	60	69	8	14
Immobilisations incorporelles	1	2	2	-	-
<b>Investissements dans des immobilisations corporelles / incorporelles appartenant au Domaine des EPF*</b>	<b>44</b>	<b>68</b>	<b>75</b>	<b>7</b>	<b>11</b>
<b>Investissements (vue d'ensemble): Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>26</b>	<b>7</b>	<b>37</b>
<b>Total des investissements PSI</b>	<b>67</b>	<b>87</b>	<b>101</b>	<b>14</b>	<b>16</b>

\* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

\*\* Financés par le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134)

## WSL

### Produits

Le WSL table pour 2023 sur des produits d'exploitation de 90,3 mio CHF, en hausse de 1,0 mio CHF (+1,2%) par rapport au Budget 2022, et sur un financement fédéral de 62,1 mio CHF. Comparé au Budget 2022, la contribution financière sera en légère hausse de 1,7 mio CHF, soit 2,9%. Les ressources allouées par le Conseil des EPF sont en effet de 1,5% supérieures à celles de 2022, tandis que les travaux de construction des nouveaux ateliers à Davos sont achevés.

Les contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques devraient reculer de 1,2 mio CHF (-4,4%) à 25,4 mio CHF. Cette contraction s'explique essentiellement par l'arrivée à échéance de deux projets ERC en 2023, ce qui entraîne une diminution de la contribution issue des UE-PCRD. De même, une légère tendance à la baisse est pronostiquée pour les autres produits qui sont renseignés dans cette rubrique. En règle générale, les fluctuations observées d'une année à l'autre pour ce poste budgétaire sont très fortes. Elles sont difficilement prévisibles, en particulier pour les petits montants, et peuvent varier considérablement lorsqu'elles sont exprimées en pourcentage.

### Charges

En 2023 également, le WSL utilisera la majeure partie de ses ressources financières pour les charges de personnel (73,8 mio CHF, soit env. 79% des charges d'exploitation). Par rapport au Budget 2022, il table au total sur une hausse des charges de personnel de 1,2 mio CHF (1,7%). Les deux doubles professorats avec l'ETH Zurich au *Climate Change, Extremes and Natural Hazards in Alpine Regions Research Centre* (CERC) entameront leurs activités en 2023, raison pour laquelle une nouvelle augmentation des charges de personnel est inscrite au Budget 2023. Le montant de 17,3 mio CHF budgété pour les charges de biens et services affiche un léger recul (-0,4 mio CHF) par rapport au Budget 2022. Globalement, le compte de résultat du WSL affiche un résultat annuel de -3,6 mio CHF, qui sera couvert par les réserves.

En 2023, les investissements du WSL reculeront sensiblement de 1,9 mio CHF par rapport à 2022 pour passer à 5,3 mio CHF. Cette baisse est surtout due à la fin du chantier de construction des ateliers à Davos qui entraîne une nette diminution des investissements dans les immobilisations corporelles immeubles appartenant au WSL ou à la Confédération. Les investissements dans les immobilisations corporelles meubles du WSL comprennent notamment l'extension de l'installation expérimentale de Pfynewald en Valais (*Research Equipment, R'Equip*, du FNS) et quelques nouveaux petits investissements.

Le Domaine des EPF a lancé les initiatives conjointes (*Joint Initiatives, JI*) en 2022 (cf. p. 8). Un premier appel à propositions a porté sur les volets Energie, climat et durabilité de l'environnement ainsi que Engagement et dialogue avec la société, deux thématiques auxquelles le WSL est susceptible de contribuer judicieusement au travers d'une bonne partie de ses activités de recherche et de valorisation. Dès lors, nombreux sont les membres du WSL qui ont participé à l'élaboration de propositions dans ce contexte. Les activités déployées avec les autres institutions du Domaine des EPF dans le cadre des projets mis sur pied pour les initiatives conjointes sont prises en compte dans les charges de personnel du WSL pour 2023.

Le budget englobe également les charges générées par les initiatives stratégiques du WSL comme le CERC à Davos, qui devrait être pleinement opérationnel en 2023 et aussi générer des fonds de tiers. Le CERC est financé à la fois par le canton des Grisons, par le WSL et par l'ETH Zurich.

Les programmes de recherche *Extremes and Climate Change Impacts on Alpine Mass Movements* (CCAMM) sont également pris en compte dans les charges, tout comme le réseau *SwissForestLab* et le portail de données environnementales *EnviDat*, qui seront poursuivis en 2023. Une enveloppe budgétaire d'un total de 10 mio CHF est prévue pour ces activités du WSL durant la période 2021-2024. L'initiative *Blue-Green Biodiversity* (BGB) menée conjointement par le WSL et l'Eawag s'est vue allouer un budget total de 6,5 mio CHF par le Conseil des EPF pour les années 2020 à 2024.

En 2023, le nouveau programme de recherche dédié aux processus de transformation liés au changement climatique et à la perte de biodiversité, qui sera financé au moyen du crédit d'installation accordé à la nouvelle directrice du WSL, aura aussi une incidence sur les charges.

Ces activités permettent au WSL de regrouper et compléter ses travaux consacrés essentiellement à la forêt, la biodiversité, le paysage, les dangers naturels ainsi qu'à la neige et la glace, autant de sujets d'une vaste portée pour la société.

Fig. 35: Compte de résultat 2021–2023 WSL

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	ΔB 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	58,8	57,2	58,9	1,8	3,1
Contribution aux loyers	3,6	3,2	3,1	- 0,1	- 1,6
<b>Financement fédéral</b>	<b>62,0</b>	<b>60,3</b>	<b>62,1</b>	<b>1,7</b>	<b>2,9</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>
Fonds national suisse (FNS)	6,7	6,7	6,8	0,1	1,5
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	0,3	0,6	0,3	- 0,3	- 47,3
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	13,0	12,7	13,0	0,3	2,4
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	1,1	2,3	1,4	- 0,9	- 39,1
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	0,1	0,2	0,2	-	-
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	3,0	4,3	3,9	- 0,4	- 9,4
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>25,2</b>	<b>26,6</b>	<b>25,4</b>	<b>- 1,2</b>	<b>- 4,4</b>
<b>Dons et legs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres produits</b>	<b>2,6</b>	<b>2,3</b>	<b>2,7</b>	<b>0,4</b>	<b>15,5</b>
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>90,4</b>	<b>89,3</b>	<b>90,3</b>	<b>1,0</b>	<b>1,2</b>
Charges de personnel <sup>1</sup>	72,0	72,6	73,8	1,2	1,7
Charges de biens et services <sup>2</sup>	18,8	17,7	17,3	- 0,4	- 2,0
Amortissements	1,6	1,6	1,7	0,1	4,3
Charges de transfert	1,2	1,0	1,0	-	-
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>93,6</b>	<b>92,9</b>	<b>93,8</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 3,2</b>	<b>- 3,6</b>	<b>- 3,5</b>	<b>0,1</b>	<b>- 2,5</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 0,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises	-	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 3,3</b>	<b>- 3,7</b>	<b>- 3,6</b>	<b>0,1</b>	<b>- 2,4</b>
<sup>1</sup> dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	- 0,5	-	-		
<sup>2</sup> dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	3,6	3,2	3,1	- 0,1	- 1,6

Fig. 36: Investissements 2021–2023 WSL

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	ΔB 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	0,7	1,0	0,5	- 0,5	- 47,4
Immobilisations corporelles meubles	1,5	1,9	1,3	- 0,6	- 31,0
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
<b>Investissements dans des immobilisations corporelles / incorporelles appartenant au Domaine des EPF*</b>	<b>2,3</b>	<b>2,8</b>	<b>1,8</b>	<b>- 1,0</b>	<b>- 36,4</b>
<b>Investissements (vue d'ensemble): Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**</b>	<b>4,4</b>	<b>4,4</b>	<b>3,5</b>	<b>- 0,9</b>	<b>- 19,5</b>
<b>Total des investissements WSL</b>	<b>6,7</b>	<b>7,2</b>	<b>5,3</b>	<b>- 1,9</b>	<b>- 26,2</b>

\* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

\*\* Financés par le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134)

## Empa

### Produits

L'Empa table pour 2023 sur des produits d'exploitation de 163 mio CHF, en hausse de 3 mio CHF (+2%) par rapport au Budget 2022. La majeure partie des produits d'exploitation émanent directement de la Confédération (105 mio CHF issus du financement fédéral) et comprennent la contribution aux loyers de 10,7 mio CHF. La contribution financière de la Confédération est répartie chaque année par le Conseil des EPF entre les institutions. L'enveloppe attribuée à l'Empa s'élève à 94 mio CHF, soit 6 mio CHF de plus qu'en 2022 (+6%). Le crédit d'investissement dans les constructions du Domaine des EPF (inscrit au crédit de l'OFCL) a été relevé de 1 mio CHF à 23 mio CHF par rapport au Budget 2022. L'Empa s'attend pour 2023 à un léger recul des produits issus des contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques (51 mio CHF, soit -2%). Ce poste comprend 8,8 mio CHF (-2%) de contributions à la recherche du FNS, 11,4 mio CHF (+15%) d'Innosuisse ainsi que 6,8 mio CHF (-7%) de contributions provenant de la recherche sectorielle, 7 mio CHF (+20%) des UE-PCRD, 14 mio CHF (-12%) de la collaboration avec l'économie privée et 3,3 mio CHF (-27%) des autres fonds de tiers liés à des projets.

### Charges

L'Empa prévoit pour 2023 des charges d'exploitation de 177 mio CHF, dont 70,1% de charges de personnel, 22,6% de charges de biens et services et 7,9% d'amortissements. Concernant les charges de personnel (124 mio CHF), il ne s'attend à aucun changement notable au niveau des effectifs. Les mesures salariales individuelles fixées chaque année dans le cadre du système salarial du Domaine des EPF (1,2% de la masse salariale) ainsi que les mesures supplémentaires liées à la formation continue (0,8%) sont comprises dans les charges de personnel.

Les investissements planifiés dans les immobilisations corporelles meubles (11 mio CHF) concernent entre autres l'extension de NEST avec de nouvelles unités (notamment *Step 2*) ainsi que l'acquisition d'un microscope à effet tunnel à basse température pour un projet *R'Equip* (*Research Equipment* du FNS) destiné à l'étude et à la manipulation d'états spin dans les nanostructures de carbone.

Quant aux investissements prévus dans les immobilisations corporelles immeubles, ils comprennent les installations techniques d'exploitation visant à moderniser et à développer le campus de recherche de Dübendorf (7 mio CHF).

Les *Research Focus Areas* (RFA) de l'Empa s'articulent autour de différents enjeux mondiaux et sont étroitement coordonnés avec les grands axes stratégiques (SFA) du Domaine des EPF. L'objectif des RFA est d'associer de manière interdisciplinaire des compétences très variées en matière de sciences des matériaux et d'évolutions technologiques pour contribuer à résoudre les grandes questions actuelles et les défis économiques et sociétaux de demain (*Grand Challenges*) en se fondant sur une large base scientifique.

Durant la prochaine période, l'accent sera mis sur le développement de nouveaux matériaux et technologies en circuits fermés. L'Empa appliquera ce concept non seulement dans la recherche sur les matériaux et les technologies, mais surtout dans les laboratoires se consacrant à des thématiques entières, telles que Technologie et société ou encore Systèmes énergétiques urbains. Les coopérations avec des partenaires du Domaine des EPF, des partenaires académiques suisses et étrangers ainsi que plus de 1200 partenaires industriels seront cruciales pour ces activités.

L'Empa est convaincu que seule une économie circulaire permet de trouver des solutions technologiques durables et financièrement réalisables pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et l'impact du réchauffement climatique. La recherche et la valorisation s'articulent autour des principaux éléments suivants:

- Le développement de nouveaux matériaux grâce à la science des matériaux basée sur l'informatique et les données afin de lancer des applications dans l'*Advanced Manufacturing* (SFA AM), la technologie médicale comme les implants personnalisés (SFA Santé personnalisée et technologies associées), les technologies de la construction et de l'énergie (SFA Recherche énergétique). Le renforcement des approches utilisant l'IA, l'apprentissage automatique et les jumeaux numériques (SFA Science des données) en font aussi partie.
- La mobilité décarbonée au moyen de nouveaux concepts de batteries et de carburants synthétiques (*Power-to-Gas*), en participant à la stratégie européenne en matière de batteries et en mettant l'accent sur le *Jet Fuel* (projet Synfuel du Domaine des EPF), ainsi que dans le cadre du projet national CircuBAT, qui vise à développer un circuit fermé entre production, utilisation et recyclage des batteries lithium-ions.
- Une analyse de technologies avec évaluations systémiques d'impact et circuits fermés pour permettre une économie circulaire (émissions de CO<sub>2</sub>, effets sur le climat, efficacité des ressources), augmenter la résilience des matériaux et des systèmes et intensifier le recours à la science des données.
- Les plateformes de l'Empa dédiées au transfert de recherche et de technologie (RTTP) telles que NEST, *move*, *ehub*, *dhub* et le *Coating Competence Center*, qui permettent de présenter les résultats de recherche, d'accélérer la mise sur le marché de nouvelles technologies et de constituer des réseaux.
- Le vaste réseau de l'Empa, qui compte plus de 1200 partenaires en Suisse et à l'étranger dans la recherche, l'industrie et au sein des pouvoirs publics.

L'Empa mène un dialogue actif avec la société et les dirigeants politiques sur l'impact des nouvelles technologies et élabore les bases scientifiques pour instaurer des politiques fondées sur des données probantes, concernant p. ex. l'énergie et la mobilité ou la modélisation de flux de matières dans les écosystèmes. L'*Empa-Akademie* propose à l'industrie et à la société des formations de base et continues ainsi qu'une plateforme pour apprendre tout au long de la vie et projette d'offrir davantage d'offres en ligne.

Fig. 37: Compte de résultat 2021–2023 Empa

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	ΔB 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	108	88	94	6	6
Contribution aux loyers	12	10,9	10,7	- 0,2	- 2
<b>Financement fédéral</b>	<b>121</b>	<b>99</b>	<b>105</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
Fonds national suisse (FNS)	8	9	8,8	- 0,2	- 2
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	10	10,0	11,4	1,5	15
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	6	7,3	6,8	- 0,5	- 7
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	6	6	7	1	20
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	13	16	14	- 2	- 12
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	4	4,5	3,3	- 1	- 27
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>48</b>	<b>52</b>	<b>51</b>	<b>- 1</b>	<b>- 2</b>
<b>Dons et legs</b>	<b>0</b>	<b>0,8</b>	<b>0,4</b>	<b>- 0,5</b>	<b>- 56</b>
<b>Autres produits</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>- 1</b>	<b>- 17</b>
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>177</b>	<b>160</b>	<b>163</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
Charges de personnel <sup>1</sup>	118	123	124	1	1
Charges de biens et services <sup>2</sup>	41	39	40	1	2
Amortissements	13	13	14	1	8
Charges de transfert	1	6	-	- 6	- 100
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>173</b>	<b>180</b>	<b>177</b>	<b>- 3</b>	<b>- 2</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>5</b>	<b>- 19</b>	<b>- 14</b>	<b>5</b>	<b>- 28</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises	-	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>5</b>	<b>- 20</b>	<b>- 14</b>	<b>5</b>	<b>- 27</b>
<sup>1</sup> dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	- 2	-	-		
<sup>2</sup> dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	13	11	11	- 0	- 2

Fig. 38: Investissements 2021–2023 Empa

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	ΔB 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	4	-	9	9	-
Immobilisations corporelles meubles	13	14	11	- 3	- 22
Immobilisations incorporelles	0	-	-	-	-
<b>Investissements dans des immobilisations corporelles / incorporelles appartenant au Domaine des EPF*</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>6</b>	<b>40</b>
<b>Investissements (vue d'ensemble): Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
<b>Total des investissements Empa</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>42</b>	<b>7</b>	<b>18</b>

\* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

\*\* Financés par le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134)



## Eawag

### Produits

L'Eawag table pour 2023 sur des produits d'exploitation de 77,3 mio CHF, ce qui correspond à une hausse de 1,6 mio CHF (2,1%) par rapport au Budget 2022.

La contribution financière augmente de 1,7 mio CHF (3,1%). Le crédit d'investissement prévoit un montant de 5,2 mio CHF pour des mesures de construction. Ce crédit était légèrement supérieur en 2022 (6 mio CHF) étant donné que l'Eawag avait prévu le début des travaux du nouveau bâtiment *Limnion* à Kastanienbaum. En raison de différentes oppositions, la construction ne pourra commencer qu'en 2023 au plus tôt. Le financement sera effectué au moyen des réserves affectées de l'Eawag. Le début des travaux pour la transformation du bâtiment de laboratoires de Dübendorf et la construction sur ce site d'une *Mass Spec Facility* (pour spectromètres de masse) est prévu pour 2022, la phase de construction la plus intensive pour 2023.

Les produits budgétés à hauteur de 15,5 mio CHF pour les contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques sont fonction du degré d'avancement des projets et d'acquisitions prévues. Ils se composent de produits générés par des projets soutenus par le FNS et Innosuisse (5,6 mio CHF) ainsi que de projets de la recherche sectorielle (5,5 mio CHF). Les produits issus des UE-PCRD sont budgétés à un niveau inférieur (1,0 mio CHF) puisque la Suisse n'est pas pleinement associée au programme Horizon Europe. Compte tenu de l'évolution observée jusqu'ici, un montant de 3,4 mio CHF est prévu pour les projets financés par les partenaires économiques, les communes, les cantons ou d'autres bailleurs de fonds. Les taxes d'utilisation (IPSAS 9) à hauteur de 0,1 mio CHF proviennent pour l'essentiel des cours PEAK (*Praxisorientierte Eawag Kurse*), qui consistent en des formations et des séances d'information visant à favoriser le transfert de savoir dans la pratique. Les produits des immeubles, qui se montent à 0,3 mio CHF, émanent des revenus locatifs générés par les logements meublés que l'Eawag gère conjointement avec l'Empa.

### Charges

L'Eawag table pour 2023 sur des charges d'exploitation d'un total de 82,2 mio CHF, ce qui entraîne un déficit annuel de 5,0 mio CHF imputable aux projets de construction en cours. Ce déficit sera couvert par les réserves disponibles à cette fin.

Avec un montant de 57,0 mio CHF, les charges de personnel représentent le poste principal dans le budget de l'Eawag. Les emplois financés par des fonds externes sont pris en compte dans la planification pour 2023 avec 123 équivalents plein temps (EPT), soit une part de 28% environ (total pour 2023: 443 EPT, sans les apprenantes et apprenants). Compte tenu des effectifs du personnel, de la planification des postes en interne ainsi que des projets prévus qui seront financés par des fonds externes, l'Eawag table sur une augmentation des charges de personnel de 1,9 mio CHF au total par rapport au Budget 2022. Pour planifier les charges de personnel, on a tenu compte des dernières tendances en matière d'assurances sociales, de mesures salariales et de renchérissement conformément aux exigences du Conseil des EPF, ainsi que de tous les engagements contractuels actuels et prévus pour les chaires d'enseignement partagées avec l'une des deux EPF. Les coûts relatifs aux postes utilisés en synergie par plusieurs institutions de recherche sont également inclus dans la planification.

Les charges de biens et services (21,6 mio CHF) sont légèrement inférieures au Budget 2022 (21,9 mio CHF). Ce poste tient compte des dépenses prévues pour la transformation du bâtiment de laboratoires existant (pour la nouvelle *Mass Spec Facility*) et des frais d'entretien pour le bâtiment Flux désormais achevé. La planification des frais de matériel s'avère ardue, car la pandémie de coronavirus et la guerre en Ukraine ont (potentiellement) une influence massive sur le coût des matériaux. L'hypothèse de fortes variations de prix ou de taux d'inflation très élevés n'a pas été retenue pour les besoins de la planification.

Le budget inclut aussi les participations financières à des initiatives ou infrastructures de recherche communes à plusieurs institutions, dont l'échange avec le *Swiss Data Science Center* (SDSC), ainsi que les charges convenues par contrat pour la (co-)utilisation d'installations de l'ETH Zurich comme les *Scientific IT Services* (SIS) et le *Genetic Diversity Center* (GDC). Les charges liées aux projets de recherche impliquant plusieurs institutions et soutenus par le Conseil des EPF dans le cadre des initiatives conjointes du Domaine des EPF (*Joint Initiatives, JI*) sont aussi prises en compte.

Les investissements prévus concernent surtout des équipements dans le cadre de projets de construction, ainsi que des appareillages scientifiques pour les laboratoires et les activités de recherche. La participation financière au développement du Campus Empa / Eawag est également budgétée à ce poste.



Fig. 39: Compte de résultat 2021–2023 Eawag

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	ΔB 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	60	56	58	2	3
Contribution aux loyers	4	3,4	3,3	- 0,1	- 3
<b>Financement fédéral</b>	<b>64</b>	<b>60</b>	<b>62</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Fonds national suisse (FNS)	5	5	5	-	-
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	0	0	0	-	-
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	6	6	6	-	-
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	1	1	1	-	-
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	1	1	1	-	-
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	1	3	3	-	-
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dons et legs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres produits</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>79</b>	<b>75,7</b>	<b>77,3</b>	<b>1,6</b>	<b>2</b>
Charges de personnel <sup>1</sup>	55	55	57	2	4
Charges de biens et services <sup>2</sup>	18	21,9	21,6	- 0,2	- 1
Amortissements	4	4,3	3,6	- 0,7	- 16
Charges de transfert	0	-	-	-	-
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>78</b>	<b>81</b>	<b>82</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2</b>	<b>- 6</b>	<b>- 5</b>	<b>1</b>	<b>- 11</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises	-	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>2</b>	<b>- 6</b>	<b>- 5</b>	<b>1</b>	<b>- 11</b>
<sup>1</sup> dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	- 0	-	-	-	-
<sup>2</sup> dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	4	3	3	-	-

Fig. 40: Investissements 2021–2023 Eawag

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	ΔB 2022 / B 2023	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	2	4	5	1	18
Immobilisations corporelles meubles	1	1	1	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
<b>Investissements dans des immobilisations corporelles / incorporelles appartenant au Domaine des EPF*</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>14</b>
<b>Investissements (vue d'ensemble): Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>- 1</b>	<b>- 13</b>
<b>Total des investissements Eawag</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>- 0</b>	<b>- 1</b>

\* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

\*\* Financés par le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134)

## Conseil des EPF

Fig. 41: Compte de résultat 2021–2023 Conseil des EPF

mio CHF	C 2021	B 2022	B 2023	ΔB 2022 / B 2023	
				Val. abs.	
Contribution financière de la Confédération	-17	54	76	22	41
Contribution aux loyers	1	1	1	-	5
<b>Financement fédéral</b>	<b>-17</b>	<b>54</b>	<b>76</b>	<b>22</b>	<b>40</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Fonds national suisse (FNS)	-	-	-	-	-
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	-	-	-	-	-
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	-	-	-	-	-
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	-	-	-	-	-
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	-	-	-	-	-
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	-	-	-	-	-
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dons et legs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres produits</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>-17</b>	<b>54</b>	<b>76</b>	<b>22</b>	<b>40</b>
Charges de personnel <sup>1</sup>	10	10	11	0,4	4
Charges de biens et services <sup>2</sup>	4	5	5	0,1	1
Amortissements	-	-	-	-	-
Charges de transfert	12	61	66	6	9
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>26</b>	<b>76</b>	<b>82</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-42</b>	<b>-21</b>	<b>-5</b>	<b>16</b>	<b>-75</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises	-	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-42</b>	<b>-21</b>	<b>-5</b>	<b>16</b>	<b>-75</b>
<sup>1</sup> dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	-	-	-	-	-
<sup>2</sup> dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	1	1	1	-	5

# Mentions légales

Editeur: Conseil des EPF, Haldeliweg 15, 8092 Zurich;  
Hirschengraben 3, 3011 Berne; kommunikation@ethrat.ch  
Direction de projet, concept et rédaction: services  
Communication et Finances du Conseil des EPF  
Graphisme: atelier MUY, Zurich  
Relecture de l'allemand: SwissGlobal Language Services AG, Baden  
Traduction et relecture du français: service Traduction  
du Conseil des EPF  
Impression: Druckerei Studer AG, Horgen  
Clôture de la rédaction: 31 juillet 2022

Remerciements particuliers pour leur contribution:

- aux membres du groupe IPS du Domaine des EPF  
(Implémentation du plan stratégique),
- aux responsables et à l'équipe de l'état-major  
du Conseil des EPF et
- aux responsables dans les institutions du Domaine des EPF.

Le Rapport sur le Budget 2023 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF est publié en allemand et en français.

La version allemande fait foi. Sa traduction française est également disponible sous: [www.cepf.ch/rapportsurlebudget2023](http://www.cepf.ch/rapportsurlebudget2023)

Différences d'arrondis: Il se peut que la somme des chiffres figurant dans le présent rapport ne corresponde pas exactement aux montants globaux présentés dans les tableaux.

Le Rapport sur le budget 2023 a été imprimé de manière climatiquement neutre sur du papier certifié FSC et ecolabel européen.

© Conseil des EPF, 31 juillet 2022



## Conseil des EPF

Conseil des écoles  
polytechniques fédérales

Zurich:

Händeliweg 15  
8092 Zurich  
Suisse

Berne:

Hirschengraben 3  
3011 Berne  
Suisse

[www.cepf.ch](http://www.cepf.ch)